

L'ÉVALUATION EN PLONGÉE



Marie Laure Garrier

Mémoire d'Instructeur Fédéral Régional FFESSM

Région Provence Alpes

SOMMAIRE

Remerciements	2
Introduction	3
I. Les biais de l'évaluation	6
a. Définir ce que l'on attend : les critères	6
b. Critères d'évaluation et subjectivité humaine	8
c. La formation continue : panacée ou piège ?	10
d. La situation d'examen : aspects psychologiques	12
e. La note éliminatoire	14
II. Ce qui se passe ailleurs	17
a. Chez nous, dans d'autres CTR : l'exemple du CIALPC et de RABA	17
b. Dans un organisme reconnu par équivalence : ANMP	19
c. Méthode des standards : l'exemple SSI	22
d. Aspect professionnel : la Sécurité Civile	24
III. Pistes pour une évaluation sereine	28
a. Le fondement : le manuel de formation technique	28
b. Intégrer davantage l'évaluation à la formation	30
c. La question de l'acquisition des compétences	33
d. Le jury d'examen	34
Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes	40

Remerciements

A mes parrains, Alain Beauté et Frédéric Di Meglio, pour leur confiance et leur soutien tout au long de mon cursus d'Instructeur Régional. Je profite du moment, au-delà des remerciements traditionnels, pour leur exprimer à la fois respect et amitié.

A René Cavallo, pour m'avoir conduite sur les chemins de l'aventure fédérale et pour son amitié sans faille.

A Daniel Huron, hier responsable de ma formation modulaire au BEES1, aujourd'hui devenu ami, et qui toujours m'a incitée à observer et à réfléchir à ma pratique.

Aux membres du Collège de Provence-Alpes, compagnons de stages et de jurys, de longues discussions, d'encouragements, de moments de convivialités, témoins de mon parcours dans la région.

Aux personnes qui m'ont aidée pour ma 2^e partie « ce qui se passe ailleurs », pour leur ouverture d'esprit et leur confiance : Antoine Baudin (RABA), Emmanuel Bernier (ANMP), David Bonnet (CIALPC), Vincent Défossez (ANMP), Jean-Jacques Grenaud (ECASC), Mohammed Kerbich (RABA), Stéphane Régnier (SSI).

A tous les plongeurs croisés et à venir qui me donnent envie de continuer à partager cette passion de la plongée et de son enseignement.

Introduction

L'évaluation en plongée est un vaste sujet, polémique en diable, mais fascinant car il nous oblige à constamment nous interroger sur nos pratiques, échanger et donc fatalement se remettre en question. Or, si l'exercice est difficile, techniquement et émotionnellement, il est indispensable à tout encadrant qui souhaite faire progresser ses pratiques.

Le chantier est immense et a déjà produit une abondante littérature, inspirée souvent des sciences de l'éducation, plus ou moins adaptées à la plongée. De nombreux mémoires d'instructeurs (régionaux et nationaux) attestent de l'importance de la question et un groupe de travail du collège national a été missionné par la Commission Technique Nationale pour faire évoluer le système de notation chiffrée¹.

Il n'est donc pas dans mon propos de vouloir présenter un condensé des travaux précédents, ce ne serait ni pertinent ni enrichissant. Pas plus que de prétendre à la méthode absolue, qui, tout le monde en est conscient, n'existe pas.

A travers le choix de ce sujet, j'ai voulu m'attacher à analyser les pratiques d'évaluation au sein du Comité Provence-Alpes, pour en repérer les biais et tenter d'en expliquer les fondements et les conséquences. L'objectif étant l'amélioration des pratiques, on ne peut faire faire évoluer que des éléments identifiés.

Dans un deuxième temps, j'ai souhaité « aller voir » ce qui se passait ailleurs.... Dans d'autres comités, mais également dans d'autres organismes, plus ou moins éloignés de l'école française de plongée. Cette recherche m'a également conduite vers la plongée professionnelle, à travers l'école d'application de plongée de la sécurité civile. Pour chaque exemple, j'ai souhaité exposer brièvement les méthodes d'évaluation utilisées, mais aussi demander aux formateurs quels étaient selon eux les avantages et inconvénients de leurs modes d'évaluation. En analysant nos pratiques et en comparant avec d'autres systèmes, nous pouvons enrichir notre réflexion et proposer quelques pistes qui permettraient une évaluation plus sereine et peut être plus homogène.

Les niveaux de plongée de la FFESSM mixent, dès le niveau 1, des connaissances théoriques et des compétences pratiques. L'ensemble est « sanctionnable » pour l'acquisition du niveau considéré et l'obtention des prérogatives qui lui sont attachées.

¹ PV de la CTN du 19/09/2009 et du 23/01/2010

Pour les connaissances théoriques, le MFT² précise si leur évaluation doit être écrite ou orale. Idéalement, dans l'ensemble des niveaux, ces connaissances doivent toujours venir en support de la pratique. L'examen du niveau 4 est, dans sa forme actuelle, particulier, car le contenu théorique est supérieur à la pratique de guide de palanquée, du fait de la dimension « capacitaire » qui lui est accolée. Enfin, le MF2, cadre technique de haut niveau, concentre l'étendue des connaissances.

Les compétences pratiques, classées en savoir faire et savoir être, sont le minimum requis pour exercer, en sécurité, les prérogatives données par le niveau obtenu. Du niveau 1 au niveau 3, toutes ces compétences sont évaluées par un enseignant 1^{er} degré minimum, dans le cadre du club ou de la SCA, le plus souvent sous la forme du contrôle continu, bien que la situation d'examen se rencontre lors de plongée « d'évaluation finale » ou pour les connaissances théoriques. On assiste alors à un mélange de formation continue et d'examen dont les objectifs sont parfois mal définis et de fait, mal compris.

Tous les diplômés d'encadrants (N4, initiateur, MF1, MF2) passent par un examen ponctuel, sous la responsabilité d'une CTR ou de la CTN. Cependant, la formation continue n'est pas absente puisque le « stagiaire » reçoit une formation lui permettant de se présenter à l'examen. Cette formation est attestée sous la forme d'aptitudes (N4, MF1) ou d'avis, favorable ou non (initiateur, MF1). Même le candidat MF2 doit présenter une aptitude signée à présenter l'épreuve à 50m et, à partir des sessions 2011, devra valider des stages.

La signature de ces aptitudes et avis est, à mon sens, fondamentale et sans doute parfois galvaudée (pour plusieurs raisons, nous y reviendrons). Elle devrait pourtant attester que le stagiaire est dans la capacité, non pas seulement de se présenter, mais bien de réussir l'examen auquel il prétend.

L'évaluation est omniprésente dans nos pratiques, tout au moins elle le devrait. L'enseignant a ainsi à sa disposition l'ensemble des méthodes évaluatives des sciences de l'éducation.

L'évaluation initiale, ou diagnostique, lui permet d'établir un « état des lieux » du niveau de son élève et ainsi, de personnaliser au maximum sa progression. En cours de formation, l'évaluation formative aide à analyser la progression, les freins et à apporter une remédiation. Dans une école de plongée qui valorise la liberté pédagogique, elle devrait être la pierre angulaire de la formation proposée par les moniteurs, afin d'éviter de rentrer dans des

² Manuel de Formation Technique, édité par la CTN. Par souci de simplification, j'utiliserai systématiquement cette abréviation.

standards où ce n'est plus la pédagogie qui s'adapte à l'élève, mais l'élève qui doit adhérer aux méthodes proposées.

Enfin, une évaluation finale (ou sommative) est quasi systématique. Elle permet de valider le niveau préparé. Elle peut se dérouler au terme d'un cycle d'apprentissage, pour vérifier l'acquisition d'une compétence, ou sous la forme d'un examen (évaluation critériée).

Notre liberté pédagogique, au sein des cursus de formation de la FFESSM, est donc énorme. Encore faut-il en avoir conscience, éviter d'entretenir des schémas anciens et inadaptés, et surtout continuer de l'entretenir en analysant nos pratiques et en les confrontant.

La richesse pédagogique viendra forcément de l'échange...

I. Les biais de l'évaluation.

Cette partie est basée sur mes observations au sein de la CTR Provence-Alpes, où depuis 2004 j'interviens très régulièrement dans les formations et les examens N4, initiateurs et MF1. Elle prend appui aussi sur les pratiques clubs que j'ai pu rencontrer. Depuis l'obtention de mon BEES2 en 2005, j'ai également été amenée à intervenir sur les formations d'état, 1^{er} et 2^e degré, ainsi que sur les jurys. Bien que très proche, l'approche Jeunesse et Sports est intéressante, en terme de compétences professionnelles, directement applicables, ce qui modifie quelque peu le regard du formateur et de l'évaluateur.

Enfin, depuis un an, j'interviens également auprès de Claude Duboc, président de la CTR, dans la préparation pédagogique au MF2.

A. Définir ce que l'on attend : les critères

Tout candidat au MF1 sait que lors de la présentation de ses séances pédagogiques, il est un passage obligé par la définition des critères d'évaluation. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce terme, car on parle aussi de critères de réussite et de critères de réalisation. Là encore, les sciences de l'éducation permettent de clarifier les définitions et de les adapter à notre activité.

- Critères de réalisation : ce sont les opérations constitutives de la tâche à réaliser. En plongée, c'est l'ensemble des gestes techniques et savoirs-être potentiellement mobilisables pour la réalisation de l'exercice demandé. En général, plus l'exercice est complexe, plus ils sont nombreux. Ils sont communiqués par le moniteur à l'élève lors du briefing (déroulement de l'exercice). « Ils servent aux apprenants pour se guider dans la réalisation et améliorer leur action, autrement dit pour la réguler, et aux enseignants pour repérer où se situent les erreurs des élèves et réaliser un feed back en cours d'apprentissage »³. Ils vont permettre au moniteur de dire pourquoi l'élève a réussi ou non. Ils sont donc à la base de l'évaluation formative et de la progression individualisée.

Ex : vidage de masque N1 : sur le fond, en appui ou pas, avec un repère vertical, souffler par le nez, relever le visage, appuyer sur le masque, baisser le visage, arrêter de souffler...

³ Bonniol J.J. et Genthon M. : *L'évaluation et ses critères : les critères de réalisation*, Repères n°79, 1989.

Les critères de réalisation tels qu'énoncés dans la troisième colonne du MFT sont souvent très succincts et ne prennent pas en compte la progression à l'intérieur des capacités. C'est donc au moniteur d'affiner au maximum ses critères et de les communiquer clairement à son élève.

- Critères de réussite : ils permettent de savoir si l'objectif a été atteint. Ils sont communiqués à l'élève pour qu'il soit capable de définir s'il a réussi ou non l'exercice demandé. Ils doivent être précis, quantifiables et mesurables, en nombre limité pour être facilement compréhensibles. Le vocabulaire doit être adapté au niveau de l'élève. La frontière entre critère de réussite et critère de réalisation est parfois ténue et souvent floue pour les moniteurs ; de fait, elle devient complètement opaque pour l'élève. On peut faciliter sa verbalisation, par « en fin de séance, mon élève est capable de » en utilisant des verbes d'action.

Ex : vidage de masque N1 : en fin de formation, l'élève est capable d'enlever son masque sans délai, d'effectuer 2 cycles ventilatoires et de le vider en gardant son calme.

Les critères de réussite varient au cours de la formation, en fonction de la progression envisagée par le moniteur. Alors que le geste technique (critère de réalisation) lui, varie peu.

- Critères d'évaluation : ils sont du domaine de l'enseignant. Ils réunissent les 2 précédents et permettent au moniteur de positionner la prestation de son élève par rapport à un référent préétabli. Ce sont les critères minimum d'acquisition de la capacité recherchée. A la fin de chaque séance, l'enseignant doit être capable de dire où son élève se situe dans sa progression, quels sont ses acquis, quelles sont les choses à retravailler. Le mot clé doit être l'adaptabilité.

Les critères d'évaluation combinent donc les critères de réussite formulés à l'élève, avec les critères de réalisation et la qualité des savoir-faire et des savoirs-être mobilisés.

Dans toute situation pédagogique d'apprentissage, les critères de réalisation doivent être clairement établis dans l'esprit de l'enseignant. Ils sont ensuite exprimés à l'élève, avec un vocabulaire adapté, en limitant les consignes et en utilisant au maximum des supports pédagogiques pour clarifier la séance. Outre la sécurité, évidemment omniprésente, l'accent sera mis sur les critères de réussite qui permettront à l'élève de s'auto évaluer et donneront du

sens à son apprentissage. Enfin, l'observation de ces critères in situ, donnera au moniteur matière à évaluation et de fait à remédiation ou à validation.

B. Critères d'évaluation et subjectivité humaine

C'est là que tout se complique ! Malgré le balisage du MFT, on fait rentrer de l'humain et l'évaluation s'en trouve modifiée.

Ex : techniques d'immersion N2 : « Efficacité de l'immersion ; efficacité de l'orientation et de la rectitude de la descente ». Il serait amusant d'interroger différents moniteurs sur le sens du mot « efficacité ». On l'a vu précédemment, les critères se doivent d'être mesurables et quantifiables, or rien de moins mesurable que « l'efficacité ». Pour preuve, on ne met pas la même chose derrière ce mot que l'on se place sur une immersion N2 ou N4.

La définition donnée à certains termes dépendra du vécu de chacun, de ce que P. Monestiez a appelé les différentes « couches » du moniteur (officielle J&S, officielle fédérale, régionale, individuelle)⁴. Il définit ainsi 5 profils généraux de moniteurs, qui, bien que caricaturaux, font réfléchir aux influences externes, souvent inconscientes, subies par le moniteur et qui influent sur sa pédagogie.

Dans le cadre qui nous intéresse, l'évaluation, cela pose plusieurs problèmes :

- La continuité pédagogique : dans le cadre d'une formation continue (N1 au N3) au sein d'un club, il y a risque de différence de jugement d'un enseignant à l'autre, ce qui est correct pour l'un pouvant être insuffisant pour un autre. Sans tomber dans une pédagogie standardisée, il convient, au sein d'une «équipe pédagogique», de s'harmoniser sur les objectifs, les critères et la progression. Rien de plus déstabilisant pour un élève que deux discours différents (voire plus) sur un même exercice. L'équipe pédagogique devra être d'autant plus sensible à ce problème, que tout en pensant avoir les mêmes objectifs, la verbalisation de ceux-ci peut sembler contradictoire pour l'élève. Ce qui devrait être un atout (richesse éducative) devient alors un frein, car l'apprenant ne sait plus ce que l'on attend de lui. Cette situation se retrouve fréquemment lors des stages finaux MF1.
- Le degré de « sévérité » : bien connu dans l'Education Nationale, cet aspect pose des enseignants plus ou moins « perfectionnistes » et induit la définition d'un objectif

⁴ Pascal Monestiez : *Evaluation et niveaux de plongée*, mémoire d'Instructeur National, 1993.

minimal de performance, parfois mal (ou pas défini) au sein d'une équipe pédagogique. Pourtant, là aussi, les critères d'évaluation devraient être identiques puisque basés sur le référentiel de compétences que constitue le MFT.

- L'isolement : le moniteur unique au sein d'un club associatif, s'il n'a pas la possibilité d'échanger lors de stages CTR ou de rencontres informelles avec d'autres formateurs et évaluateurs, peut voir sa pédagogie et donc son mode d'évaluation s'éloigner, souvent involontairement, du référentiel de base. Sa culture personnelle et sa sensibilité peuvent l'amener à insister sur certains aspects au détriment d'autres. L'évaluation risque alors de ne plus être en adéquation avec les compétences attendues et potentiellement constituer un risque dans l'exercice des prérogatives du plongeur.
- L'affectif : composante essentielle de l'acte pédagogique, l'affectif peut devenir une contrainte qui biaise l'évaluation, dans un sens ou dans l'autre. Il est très présent dans la formation continue où une relation de confiance se noue entre le moniteur et son élève. Le « vouloir faire plaisir » devient un danger qui aboutit à délivrer des niveaux alors que les compétences ne sont pas réellement acquises. Dans une situation d'examen, un sentiment plus complexe apparaît : l'élève devient un « prolongement » de l'enseignant et son possible échec sera dès lors très mal vécu : dans le meilleur des cas, le moniteur se remettra en question, analysant ce qui est de son ressort et la part inhérente à son élève et à la situation d'examen. Dans les délibérations de jury, l'enseignant confronté à l'échec d'un de ses élèves est soumis à un dilemme : est-ce son échec ? le mien ? le nôtre ? dois-je le défendre ? suis-je crédible ? Hélas, on voit encore des moniteurs vexés qui remettent en cause, non plus eux-mêmes, mais l'institution. L'analyse des échecs est pourtant riche d'enseignements, pour l'élève comme pour l'enseignant, mais elle demande du courage et de l'objectivité.
- La confrontation : typique d'une situation d'examen, la confrontation met en scène deux personnalités amenées à juger une même prestation. Plusieurs paramètres vont entrer en jeu : l'expérience (vécu de plongeur, vécu de jury), le statut (personnel, fédéral, institutionnel), l'affectif (avec le candidat, entre jurys), les conditions extérieures (stress, fatigue, environnement...). Ces paramètres vont nécessairement influencer sur l'évaluation. Dans ces situations, trois grands types de réactions peuvent subvenir :
 - L'un de évaluateurs s'efface devant l'autre, pour différentes raisons (connaissance du candidat, expérience et/ou statut « inférieur », timidité...).

Dans ce cas là, on perd le bénéfice de la double notation, mais la note reste posée en toute sérénité.

- L'un se laisse influencer par l'autre. C'est la situation la plus pernicieuse car non seulement on retombe sur la situation précédente (évaluation unique), mais assorti d'un sentiment de frustration pour le deuxième jury qui n'aura pas réussi à exposer, voire à imposer ses vues.
- Il y a confrontation : situation a priori la plus saine : on n'est pas d'accord, chacun explique son évaluation (ce qui permet de mettre en mot la prestation observée), on réajuste et on pose la note ensemble. Effet pervers : ne pas parvenir à s'accorder, en faire un défi personnel qui bien souvent va à l'encontre de l'intérêt de l'évalué. Il est généralement rappelé, en réunion préparatoire de jury, l'indispensable « bienveillance » à l'égard du candidat.

Heureusement, la pratique régulière des situations d'évaluation permet en grande partie d'éliminer les effets pervers nés de la subjectivité humaine. En avoir conscience est le meilleur moyen d'en réduire l'impact.

Notre pire ennemi en matière d'évaluation est certainement l'habitude. Les pratiques, les matériels, le public évoluent, les conditions naturelles ne sont jamais les mêmes, il convient donc à tout évaluateur de toujours juger une situation comme un cas unique dans un environnement unique. Nous ne sommes jamais dans une logique de concours, ni de classement (le titre de « major » n'est qu'honorifique, et les performances chronométrées pèsent peu sur l'évaluation finale), la seule question à se poser est celle des compétences au regard des prérogatives...et c'est déjà bien suffisant !

C. La formation continue : panacée ou piège ?

C'est la forme la plus courante de nos niveaux de plongeurs, du N1 au N3. L'élaboration du Manuel du Moniteur (devenu depuis le MFT) en 1998 a permis de réfléchir en termes de compétences et non plus de tâches à réaliser. Cette distinction a permis de s'éloigner de successions d'exercices, réussis ou non, et de laisser le moniteur libre de ses choix pédagogiques, l'objectif n'étant que l'acquisition de compétences pour exercer des prérogatives.

Confortable pour l'élève comme pour le moniteur, car elle évite le stress de l'examen et garantit quasi systématiquement la réussite du niveau, elle ne doit cependant pas faire oublier quelques effets pernicieux.

- Le lien particulier entre le moniteur et son élève : déjà abordé dans le paragraphe précédent, il modifie les comportements. Il peut être un levier formidable pour l'apprentissage, mais peut également devenir la source d'incompréhensions, voire de blocages. Le moniteur doit constamment avoir à l'esprit que cette relation est une composante importante dont il doit tenir compte dans sa pédagogie pour arriver aux objectifs fixés. Le problème pourra être tantôt renforcé, tantôt contourné, par la multiplication des élèves et des intervenants.
- Le problème du rythme : souvent, dans les clubs qui n'ont pas une grosse activité, le niveau est préparé sur une longue période (souvent une année scolaire), ce qui peut éloigner l'enseignant (et donc l'apprenant) des objectifs fixés. C'est la situation classique des cours théoriques bien supérieurs aux besoins réels du niveau préparé, ou de la répétition de séances techniques ou physiques, sans réflexion sur la progression et les objectifs intermédiaires. Le fait « d'avoir du temps » rend le moniteur paresseux dans sa démarche pédagogique et notamment dans l'élaboration de ses critères d'évaluation.
- Ce problème de rythme peut être contourné par les stages, qui permettent l'obtention d'un niveau dans un temps imparti (une à deux semaines en général). Là, la progression et l'évaluation formative doivent être inhérentes au contenu, au risque sinon de proposer une formation standardisée, non adaptée aux besoins. La difficulté la plus importante dans ce principe de stage est de gérer l'hétérogénéité du groupe (car on fait rarement un stage pour une personne) et le risque est de ramener l'évaluation à une médiane de la valeur intrinsèque du groupe. Pour contrer ce problème, on voit se multiplier des moniteurs indépendants qui proposent des stages « à la carte », adaptés aux besoins de chacun, en formation individuelle (se posent alors d'autres problèmes : disponibilité, coût ...).
- La tentation de valider un niveau avant la certitude de l'acquisition des compétences, en pensant que l'on aura le temps de le retravailler. C'est la situation classique du club associatif où l'élève en formation plonge tous les week-ends. Le moniteur peut être tenté de délivrer la certification pour différentes raisons (affectives, temporelles, effet de groupe...), en se disant que l'élève replongeant

avec lui les semaines suivantes, il pourra continuer à le faire travailler. C'est évidemment une chimère et un piège dont les formateurs de cadres doivent avertir leurs stagiaires pédagogiques. Il faut absolument revenir au MFT qui précise pour chaque niveau (du N1 au N3) que les compétences validées « sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives »⁵.

Le moniteur ne doit jamais perdre de vue que « son élève » peut du jour au lendemain aller plonger dans des structures différentes, dans des conditions différentes, avec des modes d'organisation différents. Il engage donc sa responsabilité pour assurer le maximum de sécurité au plongeur qu'il a certifié. Le cas d'un niveau donné en disant « il faut travailler encore telle ou telle chose », ne saurait être recevable, ni déontologiquement, ni surtout pénalement. Nous, formateurs de cadres, devons aussi penser à protéger les moniteurs que nous formons (et à travers eux, leurs élèves).

D. La situation d'examen : aspects psychologiques.

L'examen est la méthode choisie par la FFESSM pour l'ensemble de ses niveaux de cadres. Il peut apparaître stressant dans une activité dite de loisir, mais tire une partie de sa légitimité du cadre d'environnement spécifique dans lequel se déroulent nos activités (scaphandre, tout du moins). L'aspect challenge est renforcé par le fait qu'aucune unité n'est capitalisable (exception faite de la dissociation théorie/pratique au niveau 4, sous certaines conditions), contrairement aux examens d'état⁶. On est alors dans une logique de « tout ou rien », où l'aspect psychologique devient très important dans la préparation et la gestion de l'examen.

- Préparation : pour le MF1, bien que la réglementation fédérale permette le passage de l'examen 35 jours après le stage initial, il s'agit dans les faits (en Provence-Alpes au moins) d'une préparation beaucoup plus longue. Les dates proposées au calendrier ne permettent pas de le passer dans un délai inférieur à 6 mois et la majorité des stagiaires passent leur monitorat dans les 12 à 18 mois suivant leur stage initial. Il s'agit donc d'une préparation sur le long terme, qui n'est sans doute pas toujours bien appréhendée. Là encore,

⁵ MFT. Plongeur N1, N2, N3, partie « formation et évaluation ».

⁶ NB : la CTN vient de modifier l'examen du MF2, dont les groupes seront dissociés et pourront être conservés sous certaines conditions. Cf. PV de la CTN du 18.09.2010, validé par le CDN du 16.10.2010

il convient pour le stagiaire de se fixer un calendrier, une progression, avec des objectifs intermédiaires, en accord avec son tuteur. Si à mon sens il est intéressant de rencontrer plusieurs 2^e degrés différents, il est tout aussi important d'avoir un tuteur de référence, notamment au début, qui doit élaborer un programme de formation en fonction des disponibilités, des possibilités et du vécu de son stagiaire. Il me semble tout aussi important que ce tuteur soit en phase avec les processus d'évaluation de la CTR dont il dépend, au risque sinon de fortement déstabiliser son stagiaire lorsque celui-ci va se présenter au stage final. Sans retomber dans l'éternelle question d'un « recyclage » des moniteurs, on pourrait envisager d'encourager davantage la participation des 2^e degré aux activités régionales, au moins ceux qui ont une activité de tuteurs pédagogiques (sur le modèle des MF1 tuteurs dans les formations initiateurs). En termes d'évaluation, cela permettrait d'avoir un langage commun, qui faciliterait le travail du stagiaire pédagogique, rendrait son plein objectif au stage final, aiderait les candidats à vivre l'examen de façon plus sereine et donc, à mieux appréhender l'évaluation, puisqu'ils auront été davantage familiarisés avec les critères.

Depuis quelques années, CTD 13 et CTR multiplient les séances de préparation à la pédagogie 1^{er} degré, lors desquelles interviennent différents cadres 2^e degré. En discutant avec les stagiaires qui présentent ensuite le MF1, tous reconnaissent être beaucoup moins déstabilisés lors du stage final. Ils savent davantage sur quoi ils sont évalués et maîtrisent (ou au moins connaissent !) le vocabulaire employé. On peut noter que de nombreux majors des dernières sessions ont suivi ces interventions et/ou sont issus de la formation départementale niveau 4. Je pense que ces résultats sont le fait d'une immersion très régulière dans un discours pédagogique cohérent et ouvert, qui donne du sens à ce qu'ils apprennent et pose les fondements de leur future démarche pédagogique.

- Gestion : néanmoins, le fait de voir des gens potentiellement brillants échouer à l'examen montre que d'autres facteurs entrent en jeu et notamment le stress. La réponse à cette problématique est très individuelle et on peut regretter que cet aspect ne fasse pas l'objet de davantage de recherche et d'interventions pour aider les candidats à le gérer. La notion de risque dans notre activité est pourtant d'actualité⁷, mais rien n'est proposé sur le thème « la gestion du stress dans les examens de plongée », seuls des conseils informels sont échangés. Une mauvaise préparation va rajouter à l'inquiétude du candidat et là aussi, il est du rôle du tuteur de programmer avec son stagiaire également des approfondissements théoriques (mis

⁷ Colloque « Risque et plongée », Poitiers mars 2010, nombreuses publications dans les revues spécialisées autour du risque et de la gestion du stress...

en place par la CTR depuis 3 ans), de la préparation physique (la DTH 25m n'est pas souvent bien préparée, les démonstrations de gestes techniques, supports essentiels en pédagogie, sont rarement abordés) et une analyse de sa propre pratique.

Enfin, le sentiment de « retour à l'école », notamment lors des séances théoriques, peut s'avérer traumatisant si le stagiaire ne s'y est pas préparé en amont. Le stage final ne peut suffire à résoudre les difficultés (graphie, timidité, orthographe, schémas, voix.....).

Les examens fédéraux sont assez lourds en contenus et conduisent à des plannings serrés qui eux aussi doivent s'anticiper. En Provence-Alpes, le MF1 se passe en une journée (avec si possible, une DTH anticipée la veille pour certains candidats), ce qui conduit à enchaîner les pédagogies. C'est un rythme difficile pour les candidats (qui sous-entend être capable de s'abstraire d'une séance pour se replonger dans une autre, exercice compliqué par le stress et les conditions extérieures), mais également pour les jurys. Il n'est pas rare de voir passer 4 candidats à la suite, avec la nécessité de tenir un timing serré qui oblige à évaluer la prestation observée dans les quelques minutes qui séparent deux candidats. On constate que ce type d'organisation renforce les écueils soulevés dans le paragraphe précédent sur la subjectivité humaine. L'étude du calendrier des autres CTR montre que la plupart ont choisi un examen en 2 jours, qui rend certainement plus souple l'organisation et plus confortable l'évaluation, avec évidemment d'autres contraintes (coût pour les stagiaires, disponibilité des cadres...). L'organisation des N4 CTD (2 jours en général), avec la théorie en anticipé, permet des moments d'échanges entre jurys après les épreuves et donc une harmonisation de l'évaluation qui va dans le sens de l'équité entre les candidats et donne des discussions entre jurys extrêmement constructives.

E. La note éliminatoire.

Elle est présente dans tous les examens de cadres FFESSM. En général, une note strictement inférieure à 5 est éliminatoire (sauf la note de 10 qui est requise pour la réglementation du MF1), une épreuve non faite étant notée 0 et ne portant donc pas à discussion.

Une pratique basée sur un accord tacite du collège des instructeurs en Provence-Alpes propose deux notations très basses : le 2 est donné par un jury qui souhaite que le candidat soit éliminé sur cette seule épreuve, quelque soit son profil par ailleurs (en général, lors d'une faute de sécurité, ou d'un hors sujet complet). Plus polémique est le fameux « 4 pour voir »,

posé par un jury qui considère que la prestation est en deçà du minimum requis, mais que l'erreur peut être acceptée si le candidat présente un profil intéressant et si la majorité du jury y est favorable. Auquel cas, la note est remontée à 5 en délibération.

Ce principe d'une note éliminatoire pose plusieurs questions :

- Les critères d'élimination : ils doivent être extrêmement clairs et précis, énoncés avant chaque épreuve par un membre du jury, devant l'ensemble des candidats et jurys concernés. La relative largesse du MFT à ce sujet a conduit le collège de Provence-Alpes à énoncer un guide des conditions minimum de réalisation sur certaines épreuves du N4, afin d'harmoniser les examens. Ce guide est téléchargeable librement sur le site de la CTR⁸.

Cependant, les critères d'élimination sont beaucoup moins clairs pour ce qui est des épreuves pédagogiques lors du MF1, et on constate que les candidats ont du mal à les appréhender.

- L'échelle de notation : en acceptant une note éliminatoire strictement inférieure à 5 et en considérant que le jeu des notes doit se compenser, on peut en arriver à utiliser une échelle de notation limitée à 15⁹. Il me semble cependant dommage de s'empêcher d'utiliser l'échelle de notation dans sa globalité, notamment pour bonifier les très bonnes prestations. On peut critiquer le principe de la notation chiffrée, mais tant qu'il existe il me semble cohérent de pouvoir l'utiliser totalement.
- Un argument a été un temps donné, pour les examens MF1, sur le fait de ne pas « aller trop haut » dans les notes, pour ne pas donner trop de points d'avance aux candidats souhaitant présenter le BEES1 par la formation complémentaire et qui gardaient de fait le bénéfice de leur groupe C (DTH + réglementation fédérale). Au-delà du fait, une fois encore, d'utiliser dans sa globalité une échelle donnée, cet argument n'est plus recevable puisqu'on voit arriver au brevet d'état des MF1 avec des groupes C à 15 ou 16 de moyenne. Il me semblerait dommage, en ne notant pas à leur juste valeur les candidats de notre région, de les défavoriser par rapport à d'autres CTR notant, elles, sur la totalité du barème. De plus, le filtre existe par ailleurs et les jurys de BEES1 en sont parfaitement conscients puisque les candidats MF1 venant passer uniquement le groupe A (écrit national +

⁸ Recommandations pour l'organisation des examens niveau 4, 2004, site de la CTR, ffesm-provence.net

⁹ Cf. Claude Duboc : *Moniteur de plongée : enseigner une passion*, autoédition, 2007, p. 193

réglementation d'état) peuvent se voir en refuser la validation s'ils obtiennent moins de 6 de moyenne à ce groupe.

Il est d'ailleurs intéressant de comparer avec les pratiques d'évaluation d'Etat, dans lesquelles l'échelle de notation est utilisée dans sa totalité (seule l'épreuve non faite est éliminatoire) et où c'est la moyenne au groupe qui peut être déclarée éliminatoire lors de la délibération du jury plénier.

La notation chiffrée et la note éliminatoire sont l'objet de vastes débats, depuis de nombreuses années. Certaines épreuves du MF2 ont été particulièrement décortiquées et critériées pour aboutir à un barème le moins discutable possible (apnée, RSE).

La CTN a missionné un groupe de travail sur le sujet. Une proposition a été faite de supprimer le caractère éliminatoire de la note inférieure à 5, de conserver l'élimination en cas d'épreuve non présentée et de compléter les référentiels d'évaluation des épreuves en vue de l'utilisation des parties basses (0-4) et hautes (16-20) de l'étendue des notes. Il faudra alors réaliser un bilan après une saison complète, par retour d'expériences.

La réflexion est en cours, peut-être allons-nous vers la fin de la note éliminatoire et du « 4 pour voir » qui complique tant les discussions de jury...

II. Ce qui se passe ailleurs...

Il n'y aurait de pire piège que de penser notre évaluation comme quelque chose de figé. Ce serait ne pas prendre en compte l'évolution des techniques et des publics, et la nécessaire adaptabilité des méthodes de formation et donc d'évaluation. Il est pour cela intéressant d'aller comparer nos méthodes avec d'autres, non pas pour savoir laquelle est meilleure, mais pour enrichir notre réflexion et l'ouvrir vers d'autres possibilités.

A. D'autres Comités Régionaux : l'exemple du CIALPC et de RABA

Bien que les examens de cadres soient définis par le cadre des contenus de formation du MFT et du « Règlement des jurys »¹⁰, l'organisation régionale de ces examens (sauf MF2) impose des spécificités, du fait des contraintes naturelles et des moyens matériels et humains.

Le MFT cadre les contenus de formation et les critères de réalisation (barèmes éventuels, critères d'élimination...). Le règlement des jurys fixe des principes d'organisation générale.

A travers ce cadre, chaque CTR, avec l'appui de son Collège des Instructeurs régionaux, dispose d'une marge de manœuvre. Les statistiques de réussite présentent également des disparités, ce qui peut paraître choquant au premier abord, mais sans doute assez logique.

- Le Comité Interrégional Aquitaine Limousin Poitou Charente (CIALPC)

La très fameuse (et très « nationale ») « note d'expérience », et surtout les difficultés à sa justification verbale, ont conduit le Collège des Instructeurs à missionner un groupe de travail pour la réalisation d'une grille de notation critériée. Cette grille, qui couvre les épreuves pédagogiques, se trouve en annexe (Annexe 1) ; elle a été mise en place en 2008 et testée sur le Centre Fédéral d'Hendaye qui organise de nombreuses sessions MF1 chaque année. Son principe est de partir d'un contrat minimal noté sur 10 (« l'objectif de séance est abordé »), pondéré en plus ou en moins par des critères secondaires (séance adaptée à l'objectif et à l'environnement, séance adaptée à l'élève, les éléments techniques sont abordés et développés, des outils d'apprentissages sont proposés). Comme souvent, le défaut de sécurité et/ou un hors sujet entraîne une note éliminatoire.

Proposée aux évaluateurs, mais non imposée, cette grille semble difficile à utiliser. Elle présente néanmoins certains avantages, notamment celui de lister les domaines d'évaluation,

¹⁰ MFT : « Règlement et charte des examens régionaux et nationaux relevant des commissions techniques de la FFESSM ».

qui devient moins instinctive et plus réfléchi ; et surtout réfléchi de manière identique par l'ensemble des évaluateurs. Bien que la possibilité de remplir la grille après avoir posé la note existe, elle me semble également être un support intéressant pour les « jeunes » évaluateurs qui disposent alors d'un outil.

On peut cependant s'interroger sur le contrat minimal. Comment définit-on « l'objectif de séance est abordé » ? Cette définition est-elle la même pour tous les évaluateurs ? Un test réalisé par le collège du CIALPC, à partir d'une séance filmée, a montré qu'une note posée grâce à la grille était en moyenne de 1,21 point supérieure à la note instinctive (sur une moyenne de 14 jurys, Cf Annexe 2). Est-ce parce que l'évaluateur prend en compte davantage de critères ou parce que le contrat minimal est systématiquement rempli ? Si on rentre dans le détail des critères, on peut s'interroger de la même manière sur « met en place des outils d'apprentissage », où la pondération va de -2 à +1, soit presque l'étendue de notation de l'item (-2/+2). C'est la démonstration par l'exemple qu'une évaluation peut difficilement être uniformisée. L'outil est intéressant, mais son utilisation est soumise à la nécessité de se mettre d'accord en amont sur la définition des critères.

Il faut noter que cette grille n'est pas donnée aux stagiaires pendant le stage final, mais que les critères référencés sont abordés lors des débriefings de séances pédagogiques. Cependant, la formalisation de ces critères peut être différente d'un formateur à l'autre, ce qui induit une réception du message par le stagiaire qui peut être partielle. Nous reviendrons sur l'idée de fournir une grille d'évaluation aux stagiaires dans la troisième partie.

- Le Comité Interrégional Rhône-Alpes Bourgogne Auvergne (RABA).

Le fameux « Comité 100% » est bien connu des instructeurs de Provence-Alpes puisqu'une partie des examens N4 et MF1 se passent à Niolon. Régulièrement, nous nous étonnons des excellents résultats des sessions de ce Comité. On peut légitimement se poser deux questions : les stagiaires sont-ils mieux formés ? ou les évaluateurs sont-ils moins exigeants ?

Il faut d'abord savoir que l'initiateur est quasi systématique chez les candidats au MF1. Non impossible, il est cependant largement conseillé et presque considéré comme un pré-requis. L'obtention de ce premier niveau d'encadrement, souvent organisé au niveau des CTD, permet une première familiarisation avec une démarche pédagogique qui sera ensuite complétée et enrichie au cours de la formation premier degré.

En discutant avec les instructeurs de RABA, on se rend compte que le suivi des stagiaires est différent. La présence de la CTR dans la formation des N4 et surtout des MF1 est beaucoup plus importante. Le stagiaire pédagogique est très encadré par les personnes qu'il retrouvera

au stage final et à l'examen. Outre un soutien régulier au sein du Comité, la CTR a mis en place des « stages de capitalisation », qui permettent de réaliser des séances pédagogiques lors de stages régionaux. Le stagiaire n'est donc pas surpris au moment du stage final par un discours nouveau, puisqu'il le pratique tout au long de sa formation. De même, l'encadrant connaît davantage le stagiaire, d'autant plus que, de part le fonctionnement des stages régionaux, les instructeurs de l'examen sont les mêmes que ceux du stage final. La relation humaine qui se crée sur une formation complète n'est pas la même que celle qui existe entre un membre de jury et un candidat qu'il ne va voir que 30mn et donc il ne connaîtra bien souvent que le numéro. Il ne s'agit pas de dire si une méthode est meilleure qu'une autre, mais cela permet de comprendre une des raisons qui permet d'améliorer les résultats des sessions. De plus, il semble que ce lien humain conditionne aussi parfois la décision du jury, qui peut prendre en compte la poursuite de l'encadrement du moniteur, même après sa réussite à l'examen. Le candidat au MF1 est donc davantage suivi en amont et en aval de sa présentation au monitorat.

B. Un organisme reconnu par équivalence : l'ANMP

L'Association Nationale des Moniteurs de Plongée est un syndicat, créé en 1972. Il propose des cursus de formation du niveau 1 au niveau 4. Ses moniteurs sont des brevets d'état (ou stagiaires pédagogiques brevets d'état) qui acquittent chaque année un droit d'adhésion.

Les pratiquants sont formés selon un principe de modules (3 par niveau), qui sont validés par des moniteurs ANMP. C'est le principe de la formation continue qui prévaut, et donc de l'évaluation formative. Le plongeur acquiert ses modules en développant des compétences listées par le guide de formation. Le moniteur a une totale liberté dans les exercices à mettre en place et leur évaluation. Le guide de formation est plus souple que le MFT, il n'y a pas de critères de réalisation définis. Le guide de formation ANMP précise : « L'évaluation de la pratique se fait le plus souvent sous forme de contrôle continu, avec validation des capacités au fur et à mesure de la progression du plongeur. Le moniteur est libre de ses choix, et peut décider de mettre en place une ou plusieurs plongées d'évaluation finale. »¹¹

¹¹ Source : <http://www.anmp-plongee.com>

Du coup, l'objectivité et la fiabilité de l'évaluation posent question, d'un formateur à l'autre, puisque la définition de l'acquisition des compétences reste le domaine exclusif du formateur/évaluateur.

L'acquisition des modules 10 à 12 est un pré-requis à la présentation de l'examen N4, le plongeur ANMP est donc automatiquement N3 (modules 7 à 9). Les modules 10 à 12 sont nécessairement validés par un moniteur ANMP 2^e degré.

L'examen N4 se passe globalement selon les mêmes modalités que celui de la FFESSM, pour rester dans une logique d'équivalences imposée par les textes d'état. Cependant, pour les épreuves pratiques, le principe d'évaluation est différent. Le candidat doit valider 11 unités de valeur pratiques et 7 théoriques (dont une de secourisme), qui correspondent à l'ensemble des épreuves du N4 fédéral. Les épreuves pratiques ne sont pas notées selon une échelle classique de points attribués par rapport à un total maximum. Chacune des épreuves peut-être :

- soit validée,
- soit non validée,
- soit éliminatoire,

selon des critères définis dans le guide de formation (Cf. Annexe 3).

Le module pratique est acquis si le candidat n'a été éliminé dans aucune des 11 unités de valeur et s'il a obtenu la validation d'au moins 10 de ces UV.

On le voit, le modèle évaluatif choisi est très différent de celui mis en place par la FFESSM. La notation chiffrée est absente des épreuves pratiques. L'évaluateur n'a, à sa disposition, que 3 niveaux d'évaluation. L'ANMP propose une aide à l'évaluation sous la forme d'un tableau avec, pour chaque UV, la description, les critères de validation, les critères d'élimination et des remarques particulières. Ce tableau est proche du MFT ; il est néanmoins plus lisible dans sa différenciation entre validation et élimination. Cependant, certains critères ne sont pas quantifiables : la « vitesse excessive » (UV 5 et 6) ou « dangereuse » (UV 7), le « mauvais maintien de l'embout » (UV 6), l'« efficacité » (UV 6 et 9), le « dépassement de la profondeur » (UV 9)...

On le comprend, la prise de décision de l'évaluateur reste aussi problématique que dans nos cursus, et la frontière entre validé/non validé et non validé/éliminatoire, aussi fine et soumise à interprétation. La situation d'évaluation joue un rôle important, car on en revient à l'observation d'une prestation globale à l'intérieur de laquelle certains critères seront prépondérants. De plus, dans la pratique du N4 ANMP, l'évaluateur est souvent seul, ce qui prive du 2^e regard de l'« observateur », dont le rôle ne saurait être négligé. Précisons que si la

présence du 2^e évaluateur n'est pas obligatoire dans les textes (ni fédéraux, ni ANMP), elle enrichit très certainement l'observation de la prestation.

La discussion de jury devient primordiale, comme dans nos examens, et la validation finale du niveau est soumise à la validation d'un « profil » de plongeur, en s'appuyant sur des prestations.

En rapprochant les deux systèmes, on pourrait établir la corrélation suivante :

- éliminatoire : note inférieure à 5
- non validé : note entre 5 et 9
- validé : note supérieure ou égale à 10.

Le principal avantage de cette méthode est de supprimer le questionnement sur les notes chiffrées au-delà de 10. A partir du moment où l'UV est validée, peu importe que la prestation équivaut à un 12 ou à un 17, puisqu'il n'y a pas de coefficient.

Et c'est certainement le principal défaut de ce mode d'évaluation : toutes les épreuves ont le même poids. Au regard de nos habitudes fédérales, on peut être choqué qu'un candidat obtienne son N4 avec un « non validé » à l'UV 10 (équivalent de l'épreuve à 40m), alors qu'un autre le rate pour deux « non validés » sur des épreuves physiques. Encore une fois, c'est la délibération du jury qui fixe la validation finale, et ces biais là peuvent y être contournés, comme dans les délibérations fédérales, mais avec tous les risques de dérive que cela pose.

Il faut noter que sur son site internet, l'ANMP évoque une modification de la validation du N4 sous la forme d'évaluation en continu. Je cite : « pour l'instant, et dans un souci de respect des contraintes fixées par la législation, l'évaluation de ce niveau n'est réalisable qu'en examen ponctuel. Afin de rester dans la logique générale du cursus ANMP, cette évaluation devrait être appelée à évoluer prochainement ».

On peut évidemment sourire sur le « prochainement », au vu des textes d'état qui fixent les équivalences et la nécessité, pour leur maintien, que les conditions d'examen soient identiques¹².

12

« Tous ces brevets doivent justifier que leurs titulaires ont démontré un niveau technique au moins équivalent à celui des brevets de même niveau de la fédération délégataire, la FFESSM, et qu'ils ont été délivrés dans des conditions similaires ». (Code du Sport, arrêté du 18.06.2010).

On peut surtout s'interroger sur cette nouvelle forme de validation, si le N4 ANMP se contenterait de valider les modules 10 à 12 comme aujourd'hui (avant l'examen) ou si un autre complément serait envisagé, et sous quelle forme. Aujourd'hui, cette validation des modules 10-12 s'apparente plus ou moins à nos aptitudes. Elle atteste que le candidat possède toutes les compétences nécessaires pour se présenter à l'examen. Est-elle suffisante, c'est une autre question.

C. Un organisme RSTC, reconnu par passerelles : Scuba School International (SSI)

SSI a été fondé en 1970 ; c'est le deuxième organisme de certification dans le monde (25% des certifications, derrière PADI, 50%). Il est membre fondateur du RSTC (Recreational Scuba Training Council), fondé en 1994, dont le but est de rédiger les standards de sécurité minimum. Ces standards ont été acceptés par tous les membres, aussi bien pour les niveaux de formation de plongeurs que pour ceux d'instructeurs.

Les pratiquants sont évalués en continu, lors de leur formation, par leur moniteur, en se basant sur la prise d'expérience (seule la théorie est évaluée sous forme de QCM).

Le module de base est l'open water, duquel se déclinent deux voies de formation, par l'expérience (nombres de plongées validées en milieu naturel) ou par spécialités (domaines techniques). La conjugaison d'expérience et de spécialités permet d'accéder au niveau supérieur (speciality diver, advanced open water diver, master diver). Néanmoins, les prérogatives d'autonomie ne sont données que par les spécialités et non par les niveaux.

Le formateur/évaluateur dispose à chaque fois d'un DVD, qui permet à l'élève de visualiser ce qu'on va lui demander. Le moniteur doit faire effectuer tous les exercices, mais d'autres peuvent être rajoutés à sa convenance, à condition d'être « réaliste et réalisables ».

Les niveaux d'encadrants se décomposent en :

- Guide de palanquées et formateurs d'open water :

Dive Guide et Dive Master (guides de palanquées) ont un cursus obligatoire de formation, plus allégé en théorie et en technique que le N4 fédéral, mais avec davantage de travail sur la notion de guide : organisation de plongée, obligation de se former à des spécialités... Cette

formation est validée par un seul moniteur, qui dispose pour son évaluation d'un cahier des charges et a l'obligation de renvoyer le dossier de formation au siège de SSI.

Dive Master et Dive Control Specialist ont également une épreuve pédagogique qui consiste en un jeu de rôle sur scénario, évaluée avec une feuille de critères d'évaluation standardisée.

SSI impose par ailleurs à ses moniteurs un recyclage, sur le principe de l'actif/non actif (fonction du nombre de certifications délivrées). C'est reconnaître que l'activité est une garantie du maintien des compétences et des connaissances, ce qui peut prêter à discussion. Le moniteur non actif doit effectuer un recyclage au bout de 2 ans, sous la forme d'un séminaire de formation, validé par un Instructor Trainer, sans évaluation autre que la présence.

- Formateurs de cadres :

Ils sont formés directement par le siège (2 formateurs en général) lors de séminaire. Cette formation est accessible aux moniteurs d'autres cursus (upgrade) et aux plongeurs N4 ou Dive Master (accès plus long, formation par un Instructor Trainer, évaluation par un Instructor Certifier).

L'examen est composé de plusieurs séances de pédagogie (théorique, pratique milieu naturel, pratique milieu protégé), d'un QCM sur la théorie et la connaissance des standards et de la philosophie SSI, d'une évaluation sur le professionnalisme (à partir de scénarios et d'étude de comportements) et enfin d'une évaluation orale sur les problèmes de sécurité et la gestion des risques. Chaque épreuve est décomposée en critères, notés de 1 à 3 (à améliorer, moyen, excellent), sans coefficient. Le QCM doit être validé à au moins 80%. Une note éliminatoire est possible. Les épreuves ne peuvent être validées séparément (Annexe 4 et 5).

L'évaluation des formateurs est faite impérativement par deux personnes, issues du siège. Il faut noter le rôle prépondérant de l'international dans les certifications SSI, afin de garantir une homogénéité des cursus et des discours à travers le monde.

Le système SSI est incontestablement attirant, car facile d'accès, ludique, proche du loisir récréatif. L'évaluation est standardisée, certes, mais le moniteur dispose aussi d'une certaine liberté pédagogique pour arriver à ses objectifs. Et bien que la majorité des certifications soit le règne de l'évaluateur unique, un contrôle extérieur existe néanmoins lorsque on aborde les formations de cadres (ce n'est pas le cas chez PADI).

L'inconvénient principal vient de sa qualité commerciale première : cette standardisation, qui rend facile la pratique, la formation et l'évaluation, propose une pédagogie où l'élève s'adapte aux contenus et non l'inverse. Pour les examens de cadre, le bachotage est possible (par

l'intermédiaire du formateur); il faut cependant accepter de rentrer dans le jeu de la philosophie SSI, car tout écart est immédiatement sanctionné.

D. Un organisme d'Etat de plongée professionnel : l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC)

Seul établissement à délivrer des diplômes de cadres, le Centre National de Plongée Sapeurs Pompiers se partage entre le château de Valabre, pour la partie administrative, et les locaux de l'INPP, qui servent de support technique pour la partie pratique, dans le cadre d'un partenariat.

Avant de s'intéresser aux méthodes d'évaluation mises en place par l'Ecole, il convient de définir les niveaux de pratiquants et cadres, dans leur exercice professionnel.

Des niveaux de plongeurs sont proposés en formation. Ils permettent d'accéder à des emplois, en fonction des postes définis par les SDIS (services départementaux d'incendies et de secours).

1. Les niveaux de plongeurs :

- PLG0 : préformation départementale en 5 jours, sur la base d'un baptême et d'un début de formation à 5m. Il n'est pas opérationnel en plongée, il ne débouche pas sur une possibilité d'emploi, mais sur un test pour entrer en PLG1.
- PLG1 : formé à 20m ou 40m, en fonction des besoins du département formateur. Il permet d'accéder au poste de SAL (Scaphandre Autonome Léger).
- PLG2 : formé jusqu'à 60m, il permet d'accéder au poste de Chef d'Unité.
- PLG3 : formé à 60m, il permet d'accéder au poste de Conseiller Technique.

2. Les niveaux d'emploi :

- SAL : Le Scaphandrier Autonome Léger est apte à effectuer des opérations sous le commandement d'un chef d'unité. Il maîtrise les techniques de plongée et les techniques opérationnelles de base.
- Chef d'Unité (CU) SAL : il est capable de diriger une intervention courante et de dispenser l'enseignement pratique.
- Conseiller Technique (CT) SAL : il est capable de diriger une intervention d'envergure et de dispenser l'ensemble des formations subaquatiques. Il peut être

simple CT SAL, départemental et/ou de zone en fonction de l'étendue de ses activités de conseil, de contrôle et d'encadrement. A la tête du système se trouve un Référent National, responsable de l'Ecole, le lieutenant Jean-Jacques Grenaud.

Il y a en France, 3500 pompiers plongeurs opérationnels, 175 Conseillers Techniques et 9 Conseillers Techniques de zone. Ce nombre est en progression. Si les SAL sont formés par les SDIS, l'ECASC organise chaque année cinq stages nationaux qui permettent de former entre 12 et 14 chefs d'unité et de 2 à 4 conseillers techniques.

3. Organisation des formations

- Les SAL sont directement formés par les départements, à condition d'avoir reçu l'agrément de la Direction de la Sécurité Civile, sur avis de l'ECASC et du Conseiller Technique de Zone. Pour ces formations (qui correspondent globalement à notre N4 fédéral), les grilles d'évaluation sont adaptées et uniformisées. Bien que le contrôle soit difficile, le principe semble fonctionner, en raison principalement du passage des CT en stage nationaux (ce qui s'apparente à du recyclage).
- Les formations de cadres (CU et CT) se font à l'ECASC lors des stages nationaux, découpés en deux fois 15 jours, deux modules dont les contenus diffèrent en fonction de scénarios pédagogiques adaptés. Les CT suivent le :
 - ✓ module A : technique individuelle jusqu'à 60m, pédagogie, perfectionnement des connaissances, fonction de GP et DP
 - ✓ module B : opérationnel et secours, épreuves écrites (tables, physio, accidents, physique...), épreuves orales (réglementation, règles de sécurité, matériel, physio-prompt secours), soutenance d'un mémoire (adapté à la spécificité du département d'origine).

A l'issue de ces 2 modules, pour les CT, une épreuve ponctuelle, tirée au sort, est réalisée en fin de stage. CU et CT travaillent sur le même calendrier.

Ce principe de formation en cascade permet de faire travailler tout le monde en même temps : Les CT en recyclage (obligatoire tous les 2 ans) forment les élèves CT, qui eux-mêmes forment les élèves CU. Le tout est contrôlé par l'équipe pédagogique de l'ECASC et le Référent National. Outre les connaissances et les qualités pédagogiques, le système permet en outre d'évaluer les différents niveaux sur leur capacité à s'intégrer dans un modèle de formation.

4. Méthodes d'évaluation.

Chaque stagiaire reçoit un carnet d'évaluation certificative. Ce carnet permet de faire au jour le jour l'évaluation formative du stagiaire. L'ECASC fonctionne donc globalement sur le principe de la formation continue (ce qui semble cohérent dans la cadre de la formation professionnelle). Le carnet rassemble des fiches portant sur chacune des compétences évaluées (plusieurs exemples : Annexes 6 à 9). L'homogénéité de l'évaluation est renforcée par l'affichage des critères en salle de cours, à la vue de tous les stagiaires. Les fiches individuelles sont par contre réservées à l'équipe pédagogique. Cette équipe se réunit tous les soirs avec le référent de l'école pour répondre aux questions soulevées dans la journée et assurer l'homogénéité sur l'ensemble du stage et même des stages.

En fin de semaine, chaque stagiaire a un rendez-vous individuel avec un formateur, afin de commenter son carnet et de définir les domaines à travailler.

Les fiches de compétences ont été élaborées par l'ECASC et utilisent comme référence « L'enseignement de la plongée », guide rédigé par la Sécurité Civile et basé sur les contenus de formation FFESSM, adaptés à la spécificité de l'activité.

Ces fiches répertorient des critères, dont certains sont définis comme prioritaires dans l'évaluation de la compétence. Ces critères peuvent être atteints, partiellement atteints, non atteints ou non évaluables. Le stagiaire doit atteindre au minimum 2 fois le critère sur 4 plongées. Un barème global permet de chiffrer une note, car une moyenne de 10 sur l'ensemble des compétences est nécessaire pour valider le diplôme. Si un critère prioritaire n'est pas atteint, la note de la compétence ne peut dépasser 6 (sachant qu'une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire).

Le lieutenant J.J Grenaud souhaite abandonner la notation chiffrée, qui reste trop figée pour la pédagogie par objectif. De même, il souhaite multiplier les plongées formatives pour diminuer la part de stress dans la technique du plongeur. Il s'agit moins de modifier les pratiques actuelles que de changer la terminologie utilisée, afin que la vision du mode opératoire soit différente pour le stagiaire. L'évaluation resterait du domaine réservé de l'encadrant.

La réunion quotidienne d'harmonisation permet déjà de s'accorder sur la frontière atteint/non atteint et d'éviter les disparités. C'est l'un des grands avantages de la formation continue.

Un des inconvénients d'une telle formation en cascade, est le positionnement de l'élève CT par rapport à l'élève CU. Le bagage pédagogique peut parfois être insuffisant (surtout en début de stage) pour former des stagiaires, évaluer au plus juste et proposer des remédiations adaptées. Il est prévu, dans l'avenir, de décaler cette formation en cascade uniquement sur le

deuxième module, afin que le lien d'enseignement soit direct sur le début de stage. On retrouve cette problématique dans nos formations, lorsqu'on organise un fonctionnement ou, sous le contrôle d'instructeurs, des prépas MF2 forment des stagiaires pédagogiques MF1 qui eux-mêmes forment des prépas N4.

Comme dans nos cursus, le plus difficile est d'évaluer du comportemental. J.J. Grenaud souhaite, dans l'avenir, créer des cursus spécifiques ECASC, avec création de films montrant précisément ce qui est attendu. La formation serait alors davantage standardisée, mais en situations multiples, l'objectif étant dans tous les cas de vérifier que les gestes acquis soient transférables dans des conditions différentes. L'environnement spécifique de notre activité oblige le formateur à se poser constamment la question de l'évaluation de la capacité d'adaptation du plongeur.

III. Pistes pour une évaluation sereine

L'objectif de cette partie est d'ouvrir des pistes de réflexion sur ce qui pourrait être amélioré dans le domaine de l'évaluation.

Il ne s'agit pas de donner un outil, car à mon sens aucun outil ne peut s'appliquer à l'ensemble des niveaux, et qu'il n'y a pas d'utilisation d'outils efficace sans formation. Il convient surtout de garder présent à l'esprit que tout système d'évaluation présente des biais, afin d'en limiter l'incidence au maximum, dans l'intérêt des candidats et leur sécurité.

A. Le fondement : le Manuel de Formation Technique

Appelé anciennement « Manuel du Moniteur », il est apparu en 1998, au moment de la réforme de l'arrêté du Ministère Jeunesse et Sports du 22 juin 1998. Sa forme actuelle, directement téléchargeable sur le site fédéral, permet une réactualisation constante de certains contenus ou dispositions réglementaires, en fonction des avis rendus en CTN.

Il est actuellement le référentiel de compétences sur lequel doit prendre appui notre pédagogie. Lors de sa mise en place, il répondait à trois objectifs : l'actualisation des contenus (adaptation aux nouvelles pratiques), la mise en place d'un guide pédagogique pour les moniteurs, afin d'uniformiser les niveaux tout en restant fondé sur le principe de la liberté pédagogique, et enfin un support de réflexion bivalent élève/enseignant, basé sur une lecture commune, permettant à l'élève de devenir acteur de son apprentissage.

Il est aujourd'hui intégré dans les cursus de formation des stages initiaux initiateurs et MF1. Considéré comme « la bible du moniteur », son principe de fonctionnement est analysé afin que chacun puisse se l'approprier, seule garantie d'une formation basée sur les mêmes référentiels et d'une évaluation homogène.

Il permet :

- De définir des objectifs, quelque soit le niveau de ces objectifs. C'est la base de l'acte pédagogique : savoir pour quelle raison on fait tel acte d'enseignement, et que cette raison soit formulée et assimilée par l'élève. L'évaluation ne peut se faire sans mise en relation avec un objectif fixé. L'objectif final étant toujours le niveau visé, l'objectif intermédiaire souvent la compétence (référéncée de 1 à 6, de 1 à 7 pour le N4), l'objectif de séance sera élaboré selon la première colonne « connaissances, savoir-faire et savoir-être ».

- De définir le cadre de réalisation, en utilisant les 2^e et 3^e colonnes. Les « commentaires et limites » permettent au moniteur de borner la capacité qu'il doit enseigner, afin notamment de ne pas aller trop loin, c'est-à-dire de ne pas donner à son élève des compétences supérieures au niveau préparé, et de fait inutiles pour exercer ses prérogatives. La colonne « critères de réalisation » mixe en réalité des critères de réalisation et des indicateurs de réussite. Elle est une aide à l'évaluation, car elle permet au moniteur de cibler ce qu'il doit attendre de son élève en fin de formation. Elle sert donc de référence lors de l'évaluation finale.
- De définir une progression. Le MFT liste les compétences et les capacités inhérentes à ces compétences. Il peut établir un ordre d'enseignement (précisé au préalable dans « l'organisation générale »). A l'intérieur de ce cadre, le moniteur peut choisir sa progression, à condition qu'elle respecte la sécurité et la logique d'une démarche pédagogique (en terme de pré-requis notamment). A lui ensuite de mettre en place une évaluation formative qui réponde à la progression choisie.

Le MFT est donc un élément incontournable pour tout moniteur de plongée exerçant dans les contenus de la fédération délégataire. Cependant, malgré une réactualisation régulière, il ne répond pas toujours à l'ensemble des questions qui se posent à un moniteur dans ses actes d'enseignement et d'évaluation.

- Il date aujourd'hui de douze ans. Les techniques, le matériel, les pratiquants évoluent et certaines capacités ne sont plus vraiment en adéquation avec les pratiques actuelles (enseignement facultatif du gilet au N1, qui va d'ailleurs être rendu obligatoire, débat récent sur l'utilité de la RSE et de la DTH, place de l'enseignement des tables par rapport à l'utilisation des ordinateurs...). Les moniteurs s'adaptent, mais un référentiel qui devient obsolète perd de sa pertinence et de sa légitimité.
- Il doit être constamment lu et relu. Nul moniteur ne peut prétendre en connaître chaque ligne en détail et il est important qu'avant toute formation, l'enseignant se replonge dans la philosophie du niveau préparé. Si le format informatique permet une actualisation facile, on peut cependant regretter les versions papiers, non mises à jour, qui circulent et rajoutent à la confusion.
- Il est parfois vague sur les critères d'évaluation, et notamment sur un niveau minimal exigible. Si pour les examens de cadres, ce problème est contourné par les directives du collège ou les réunions de jury, le moniteur isolé dans son club n'a pas toujours la possibilité de situer finement son évaluation par

rapport au référentiel donné. Le problème est accentué si ce même moniteur a des difficultés à placer son enseignement par rapport aux prérogatives du niveau enseigné. Une tendance persiste dans nos clubs à voir des moniteurs enseigner comme on leur a enseigné (puisque ça a marché pour eux), avec une dérive de ne plus réfléchir en acquisitions de compétences mais en exercices standardisés, alors qu'on devrait s'éloigner de cette pratique. Et cette situation se voit y compris chez les récents moniteurs qui, une fois le diplôme acquis, peuvent se laisser aller au confort du principe de formation existant dans leur club, sans chercher à le remettre en cause pour l'améliorer.

L'évolution réglementaire actuelle, avec le nouvel arrêté du 18 juin 2010¹³ conduit la CTN à revoir une partie de ses contenus de formation. Deux filières autonomie et encadrement vont être dissociées, avec des compétences attestées sous forme de cartes. La réforme de la filière professionnelle (prévue pour janvier 2013) va certainement obliger à revoir certains contenus (notamment le N4 et le MF1) pour coller au plus près des nouveaux diplômes.

Le principe retenu par le Ministère des Sports, basé sur la reconnaissance d'aptitudes, afin de garantir l'accueil des plongeurs d'horizons différents, donne au Directeur de Plongée une responsabilité accrue dans la manière d'évaluer ces aptitudes. Alors que l'évaluation semble déjà insuffisamment présente dans la formation du MF1, on peut s'interroger sur la nécessité de développer cet enseignement dans la formation de nos futurs DP.

B. Intégrer davantage l'évaluation dans les contenus de formation.

Que ce soit dans nos brevets d'initiateurs ou de moniteurs premier degré, nous avons tendance à former bien davantage des formateurs que des évaluateurs. L'évaluation est abordée, de façon très conceptuelle, dans le stage initial, au même titre que la pédagogie générale. Elle est ensuite peu travaillée. Lors du stage pédagogique, cet aspect essentiel de l'activité est laissé à l'appréciation (et aux possibilités) du ou des tuteur(s). De plus, le manque de sujets d'examen s'y référant n'incite pas les stagiaires à se pencher sur un sujet épineux. Sur l'ensemble des sujets de pédagogie présentés par la CTR Provence-Alpes, seuls 3 abordent le sujet, tous en pédagogie pratique (réaction au remplissage du masque N1, communication N2, maintien d'un niveau d'immersion en toutes circonstances N3).

¹³ Code Du Sport, arrêté du 18.06.2010, livre III, titre II, section 3, sous section 1, articles A-322-71 et suivants

Dans la réflexion de rendre obligatoire l'encadrement dans l'espace lointain lors du stage pédagogique, pourquoi ne pas ajouter la participation, comme observateur, d'un examen N4. Cela permet au stagiaire de se confronter à la situation d'examen, voire à la problématique de la note éliminatoire. Cela lui permet surtout d'exprimer son ressenti, cette phase de verbalisation puis d'échanges avec des moniteurs plus chevronnés étant, à mon sens, fondamentale pour poser les bases d'une évaluation à la fois personnelle et cohérente. Trop souvent, le néo moniteur est tenté de se référer à son vécu, ou à des modèles, et donc à standardiser des modes d'évaluation qui sont pourtant, par définition, fluctuants.

Dans la refonte de l'examen MF1, l'idée de rendre obligatoire cette participation n'a pas été retenue, mais reste largement conseillée¹⁴ et la CTN est incitative à des telles pratiques. Il est évident que le caractère obligatoire est lourd à gérer, tant pour les stagiaires que pour les CTR ; il permettrait cependant de s'éloigner du tuteur traditionnel, souvent unique, pour se rapprocher d'un discours plus régional, qui sera celui tenu lors du stage final.

Lors du stage initial, que ce soit celui de l'initiateur ou du MF1, l'évaluation est abordée mais toujours sous l'angle « élaborer des critères d'évaluation ». Savoir ce que l'on souhaite évaluer, c'est très bien, mais inutile si on ne sait pas comment, si on ne sait pas concrètement à quel moment on considère qu'il y a acquisition. Souvent, les moniteurs savent assez bien évaluer un geste technique, mais se retrouvent en difficulté lorsqu'il s'agit d'évaluer une compétence, ou encore plus un niveau. De même, l'utilisation de la notation chiffrée, bien que présente dans nos cursus, n'est pas enseignée. Du coup, le jeune moniteur a du mal à poser une note face à une prestation, et arrivera au fil du temps, comme les autres, à la « note d'expérience », avec tout l'empirisme que cela suppose. Il serait judicieux pour les moniteurs second degré, tuteurs, de proposer à leurs stagiaires des mises en situation de notations et d'évaluations globales, afin de leur permettre d'appréhender progressivement ce difficile exercice. Nous ne devons pas perdre de vue que ces mêmes stagiaires, qui vont obtenir leur MF1 un samedi soir, pourront dès le dimanche matin certifier un niveau 3.

On retrouve d'ailleurs cette problématique dans les examens au second degré, où les candidats sont dépourvus lorsqu'il s'agit de donner à leur stagiaire pédagogique des pistes pour évaluer un niveau de plongeur. La question de l'évaluation est souvent traitée de façon très générale, mais ne permet que rarement de répondre à une question concrète : « à quel moment, moi

¹⁴ PV de la CTN du 18.09.2010 : « lors du stage en situation, l'UC7a correspondant à l'obligation de participation à un examen complet de Plongeur Niveau 4 n'est pas retenue. Toutefois La CTN recommande fortement aux CTR d'organiser cette participation et aux stagiaires MF1 de profiter de cette occasion pour acquérir cette expérience de l'évaluation ».

moniteur, je m'engage à mettre mon nom sur la délivrance d'un niveau ». Evaluation et responsabilité ne sauraient être dissociées de nos enseignements.

Ce principe est d'autant plus d'actualité qu'avec l'arrêté du 18.06.2010, le directeur de plongée va être encore davantage au cœur de la reconnaissance (et donc de l'évaluation) d'aptitudes permettant à tous les plongeurs d'accéder à des prérogatives. Le tableau de l'annexe III-14a fixe un certain nombre de maîtrises, connaissances et adaptations, qui permettent au DP d'attribuer des aptitudes et donc des prérogatives aux plongeurs. Il ne donne par contre aucun critère d'évaluation et le MFT garde son caractère de « guide », puisque le tableau III-14b établit des correspondances entre aptitudes et brevets FFESSM.

Le texte d'Etat donne au DP la possibilité de s'appuyer sur des documents (brevets, diplômes, carnets...) ou des plongées d'évaluation, mais les procédures de mises en place restent à sa discrétion. Nos cursus de formation se doivent de l'y préparer.

Une autre piste serait également de préparer les stagiaires moniteurs à l'auto-évaluation. Je pense notamment au stage final MF1, durant lequel ils sont confrontés à une situation nouvelle : exposer des sujets pédagogiques devant des instructeurs souvent inconnus, avec en ligne de mire le stress de l'examen final. Malgré nos précautions, le ressenti des stagiaires est en général le même : impression de ne pas être « dans le moule », d'entendre des avis différents, de n'entendre que des critiques négatives.... bref, d'être complètement en dehors de ce qui est attendu pour l'examen. Rappelons ici que les personnes ayant suivi les formations régionales mises en place depuis quelques années sont beaucoup moins déstabilisées, car habituées au vocabulaire utilisé et aux intervenants multiples. Pour aider les stagiaires à se situer par rapport aux attentes, il me semble intéressant de travailler avec eux, lors de la présentation des séances, sur une grille de critères d'évaluation. J'ai élaboré une grille qui reprend l'ensemble des critères qu'implicitement, nous observons et évaluons lors des examens (Annexe 10). Il ne s'agit aucunement de donner une note, ce serait inadapté aux circonstances et certainement source de contestations. Il s'agit plutôt d'aider le stagiaire à se situer dans les différents éléments qui doivent construire sa démarche pédagogique, de définir points forts et points faibles. Le débriefing oral, même avec toutes les précautions que l'on peut prendre, est souvent ressenti comme un réquisitoire à charge, et les points négatifs l'emportent sur le positif dans l'esprit du candidat. Formaliser, avec lui, nos observations en cochant des critères acquis ou non acquis lui permettrait de constater les acquis, en revalorisant l'image qu'il a de lui-même, ce qui est bénéfique à quelques jours d'un examen pour lequel il s'est investi depuis plusieurs mois. Cette grille, facile à modifier et/ou compléter, peut se concevoir comme un outil d'aide à l'auto-évaluation. Elle est facile à

utiliser, puisqu'elle peut se remplir au fur et à mesure du débriefing, et donne du sens aux remarques, qu'elles soient positives ou négatives.

C. La question de l'acquisition des compétences

Autre domaine sur lequel il convient d'inviter l'ensemble des plongeurs à réfléchir, c'est celui de l'acquisition des compétences, et a contrario, de leur possible disparition.

Prenons un cas concret : un plongeur valide un niveau 3 par exemple. A la date de la certification, le moniteur reconnaît, et engage sa responsabilité, qu'il possède les compétences minimum pour exercer progressivement ses prérogatives. Cela sous-entend donc que l'accès à l'étendue de ces prérogatives doit se faire graduellement, ce qui semble logique car le plongeur va gagner en aisance et expérience. Mais qu'en est-il de ce même plongeur s'il s'arrête de plonger pendant un an ? pendant 10 ans ? La question se pose avec encore plus d'acuité avec un moniteur.

Le système fédéral (pas plus que les brevets d'état) n'impose aucune forme de recyclage et les prérogatives données par un niveau le sont à vie (seule une décision judiciaire peut prononcer une interdiction d'exercer envers un encadrant si sa responsabilité est reconnue dans un accident). Pourtant, il semble évident qu'une période de non-pratique influe nécessairement sur les compétences. Les matériels évoluent, les connaissances théoriques également, le plongeur vieillit, ses capacités physiques et physiologiques peuvent se modifier. Un plongeur en activité régulière se doit déjà de prendre ces paramètres en compte, a fortiori quelqu'un qui interrompt sa pratique pendant un certain temps. On peut espérer compter sur l'intelligence humaine pour, en cas d'interruption, reprendre son activité progressivement et remettre son contenu et sa technicité à jour. Cependant, rien ne le garantit et il faut former nos guides de palanquées et nos moniteurs à cet aspect du public qu'ils auront à accueillir et à former. Ces cadres doivent être des relais auprès des plongeurs pour les inciter à pratiquer avec mesure et réalisme. Il faut donc qu'ils soient capables d'effectuer des « plongées d'évaluation », de déceler des manques et de proposer des remédiations. Il est souhaitable d'inciter les moniteurs de club à proposer aux membres (notamment les autonomes) d'effectuer en début de saison une ou deux plongées techniques afin que certains gestes ne soient pas oubliés.

Il convient dans tous les cas, et à tous les niveaux, de former des plongeurs conscients que l'expérience est fondamentale, mais qu'elle ne dispense pas d'une constante réévaluation des

capacités techniques et des connaissances, afin de conserver ce « niveau minimal d'accès aux prérogatives ».

D. Le jury d'examen

Nous avons vu dans la première partie à quel point la situation d'examen est psychologiquement chargée d'émotions, autant pour les candidats que pour les jurys.

Il convient donc d'attacher une attention particulière au fonctionnement du jury, à la constitution des binômes (quand ils existent), au planning, à la délibération.... A tout ce qui va permettre au jury d'évaluer les prestations dans les meilleures conditions possibles, en ayant un rôle pédagogique et dans le souci de l'intérêt et de l'équité entre les candidats.

Dans cet exercice difficile, le règlement et charte des jurys d'examen¹⁵, permet de fixer un cadre, puisqu'il a « pour objet d'optimiser, dans le cadre des dispositions réglementaires, les pratiques communes en matière d'organisation et de validation des examens ». Il y a donc bien un souci d'uniformiser les pratiques régionales, afin de garantir aux licenciés l'objectivité de l'évaluation.

Quelques réflexions me semblent primordiales :

- La réunion de jury : trop souvent réduite à quelques minutes, elle devrait pourtant permettre au président de jury de mettre en place une concordance entre ses membres. Le MFT précise que « les conditions, critères et modalités d'évaluation sont présentés à l'ensemble des membres du jury pour validation ». L'accord tacite entre examinateurs, renforcé par le manque de temps, conduit à des écarts d'appréciation qui limitent la fiabilité de l'évaluation. Pourtant, il est précisé que les « méthodes d'évaluation doivent être harmonisées au sein du jury ». Si cela est en général le cas dans les examens MF1, où les instructeurs, moins nombreux, se sont par ailleurs accordés sur ces méthodes, c'est loin d'être une généralité lors des examens de niveau 4 ou d'initiateur, où les moniteurs présents ne sont pas toujours à l'aise avec les méthodes d'évaluation et les critères à prendre en compte.
- Le choix des binômes : non imposée par les textes, mais largement recommandée, cette double évaluation fait partie des pratiques de la CTR Provence-Alpes. Elle permet de croiser les appréciations et de limiter les dérives d'une vision unique. Elle a l'avantage également de faciliter l'intégration de nouveaux moniteurs-évaluateurs,

¹⁵ MFT, Cf note n°9

auprès d'anciens plus chevronnés, afin qu'ils affinent leurs critères d'évaluation et puissent poser une note en la justifiant. Claude Duboc a rappelé la « relation passionnelle entre l'examineur et sa notation »¹⁶, il est donc essentiel que celui-ci puisse verbaliser les arguments qui l'ont amené à la poser. Le choix des « couples » est un art complexe pour l'organisateur de l'examen, qui doit prendre en compte des considérations relationnelles et institutionnelles pour donner sa légitimité au binôme ainsi formé.

- L'annonce claire et publique des critères d'élimination : il semble indispensable, avant chaque épreuve, que les critères de non réalisation ou d'élimination soient clairement explicités, devant l'ensemble des candidats et jurys. C'est un minimum sur lequel les examinateurs doivent être fondamentalement d'accord, pour assurer la fiabilité de l'évaluation. Et ce minimum doit être connu des candidats. Le reste de l'échelle de notation est à l'appréciation des jurys, mais la note éliminatoire ne doit pas faire de doutes, ni dans l'esprit de celui qui la reçoit, ni dans l'esprit de celui qui la met.
- La notation commune : elle est possible dans les textes, puisque le MFT dit que « pour certaines épreuves, le président du jury peut imposer qu'à partir des observations de chaque jury, l'évaluation de la prestation des candidats soit réalisée en commun ». Elle présente avantages et inconvénients. Certes, elle oblige le jury à verbaliser ses observations et donc à mettre en mots la fameuse « note d'expérience ». Cependant, elle induit de comparer les candidats les uns aux autres, ce qui n'est pas l'objectif d'un examen. De plus, elle tend à un lissage des notes vers le 10, or l'ensemble de nos examens se joue sur l'obtention de la moyenne.
- La délibération : moment clé d'un examen, celui où l'on aimerait voir tout le monde réussir (ou presque), mais en refusant de céder à la tentation du « canadair d'eau bénite », terme couramment employé, de manière dommageable pourtant, puisque les décisions se font à la majorité et que l'ensemble du jury se doit d'être solidaire. Sans doute faudrait-il poser davantage à l'avance les possibilités de discussion. Il y a quelques années, une expérience a été menée sur un examen niveau 4 de la CTD13. En réunion, le jury avait décidé certains principes, avant même d'accéder aux notes : pas de discussion si note inférieure à 4, pas de discussion si deux fois la note 4, pas de discussion en dessous d'un certain nombre de points, etc.... De plus, les noms des candidats n'apparaissaient qu'après les délibérations. Ce principe permet des

¹⁶ C. Duboc, *Op.cit.*, p. 180

discussions plus saines et surtout, permet l'équité entre les différentes sessions. Il est tout à fait applicable sur l'ensemble de nos examens fédéraux, à la seule condition de s'y tenir. A ce titre, je peux comparer avec les délibérations des Brevets d'Etat (1^{er} et 2^e degré), qui sont beaucoup plus rapides et à mon avis plus justes. Les résultats sont anonymés. Le consensus existe pour appliquer le principe d'élimination lorsqu'un groupe est inférieur à 6 ; toute moyenne inférieure à 9,5 n'est pas examinée ; les rares cas « tangents » sont examinés sur la seule base du profil d'examen, sans autre considération (plus simple, du fait de l'anonymat). Ce système ne prend donc absolument pas en compte le potentiel intrinsèque du candidat, exprimé lors d'un stage final ou au sein d'une structure. Seules les qualités montrées dans les épreuves sont analysées. On peut trouver le principe déshumanisé, mais il ne fait que répondre aux exigences des examens d'état qui se doivent d'assurer une évaluation la plus valide, fiable et objective possible aux administrés. En faisant entrer trop d'humain dans nos délibérations, ne risque-t-on pas de perdre de vue l'objectif de l'examen, qui est d'évaluer les candidats sur des exercices codifiés et selon une méthode connue et validée par tous, à la condition que les critères d'évaluation aient été clairement énoncés au départ. On a évoqué la possibilité de formaliser par écrit (grille, compte-rendu ...) l'observation des candidats au MF1 lors du stage final, afin d'avoir un support concret lors des délibérations. Il me semble difficile de vouloir conjuguer formation continue et examen, du moins dans la forme actuelle de nos certifications. Cependant, l'idée d'un tel outil peut être intéressante s'il permet davantage d'équité entre les candidats et surtout entre les sessions, plutôt qu'un avis donné à la sauvette, qui est toujours fonction de la personne qui le donne et ne va pas dans le sens de l'objectivité.

Conclusion

On l'aura compris, il est illusoire de vouloir proposer un modèle unique d'évaluation. Ce n'était d'ailleurs pas mon propos, mais à l'issue de la réflexion menée, c'est bien le sentiment qui domine. Notre activité, par nature, échappe à la standardisation : le matériel, le milieu et l'humain surtout, évoluent constamment et nous obligent à adapter notre enseignement et donc notre évaluation.

Dans un cadre fixé nationalement, reconnu et validé, l'enseignant garde sa liberté pédagogique, qui lui permet de mettre en place des modes d'évaluation qui lui sont propres, dans un système de formation continue. Lors des examens, le jury dans sa totalité se substitue à l'enseignant. Mais il doit de la même manière faire des choix évaluatifs correspondant le mieux possible aux situations, et ces choix doivent être communs et suivis pour être légitimes. Nous n'échappons pas aux problèmes posés par l'évaluation dans les sciences de l'éducation. Dans un article intitulé « Peut-on noter une copie de philo ? »¹⁷, deux professeurs de philosophie écrivent : « Ce qui est demandé aux élèves le jour de l'épreuve, c'est de mobiliser les connaissances acquises pendant l'année pour inventer la solution d'un problème, et non de retrouver une réponse attendue qui préexisterait à leur réflexion ». C'est exactement ce que nous demandons aux candidats pour nos épreuves de pédagogie, ainsi que certaines épreuves pratiques (40m du niveau 4, 50m du MF2). Les deux enseignants ajoutent : « il serait donc contradictoire de fixer des attentes doctrinales ou des règles trop formelles en définissant une grille de lecture unique ». Là encore, nous retrouvons une problématique connue : peut-on tout critérier ? Si cela est possible, et a parfois été fait, pour des épreuves très codifiées (épreuves physiques, démonstrations techniques), c'est rapidement inapplicable pour des épreuves où un comportement général est étudié, autant dans ses passages obligés que dans sa globalité.

Quelques soient nos modes d'évaluation, nous devons nous interroger toujours sur la qualité de l'évaluation que nous posons. C'est-à-dire sa pertinence (correspond aux objectifs), sa fiabilité (exactitude des mesures), son objectivité (pas d'incidence extérieure) et sa transparence (connaissance préalable des conditions et critères d'évaluation). Les deux items pour lesquels nous avons le plus de difficultés sont certainement la fiabilité et l'objectivité, ce

¹⁷ N. Franck et F. Pepin : « Peut-on noter une copie de philo ? », *Libération* du mardi 6 juillet 2010

qui de fait, pose un problème d'équité. En être conscient est, à mon sens, un des meilleurs remparts aux dérives possibles. L'examineur doit impérativement se détacher du désir qu'il projette sur la prestation observée. S'il en connaît les biais, il peut plus facilement pondérer son jugement.

La subjectivité de l'évaluation est donc une réalité à laquelle on ne peut se soustraire. « Il est vain de vouloir éviter cette subjectivité. Bien plus, il faut en avoir pleinement conscience, et savoir que c'est parce qu'il y a cette subjectivité que l'on peut parler d'évaluation. Mais il faut être réellement conscient des choix qui sont faits, savoir pourquoi on fait tel choix plutôt qu'un autre, savoir quelles sont les implications des choix effectués, vérifier que ces choix permettent de préparer la décision consécutive à l'évaluation de la manière la plus rigoureuse possible... »¹⁸

Finalement, ce que l'on peut reprocher la plupart du temps aux évaluations telles qu'elles sont pratiquées, ce n'est pas leur subjectivité, mais le flou dans lequel elles se déroulent. Des choix sont faits, mais ils ne sont pas clairement désignés en tant que tels, ne sont pas rendus transparents. Si on ne donne pas de sens à l'évaluation faite, par rapport aux objectifs fixés, elle devient incohérente et l'élève aura du mal à s'y projeter.

L'objectif de ce mémoire était d'amener à réfléchir. Réfléchir pour analyser ses pratiques, se remettre en question, faire des constats, étudier des possibilités. Réfléchir pour échanger, confronter des points de vue, améliorer des systèmes. Il me semble indispensable de garder à l'esprit la nécessaire subjectivité de l'évaluation, d'accepter, de fait, la part d'erreur, mais ce que nous devons refuser, c'est l'arbitraire. En mai 1940, Winston Churchill écrit : « le vrai génie réside dans l'aptitude à évaluer l'incertain, le hasardeux, les informations conflictuelles ».

¹⁸ F.M. Gérard : « L'indispensable subjectivité de l'évaluation », *Antipodes*, n° 156, avril 2002, pp 26-34

BIBLIOGRAPHIE

L'évaluation dans les sciences de l'éducation :

Bonniol J.J. et Genthon M. : « L'évaluation et ses critères : les critères de réalisation », *Repères* n°79, 1989, pp 65-78.

F.M. Gérard : « L'indispensable subjectivité de l'évaluation », *Antipodes*, n° 156, avril 2002, pp 26-34

L'évaluation en plongée :

Claude Duboc : *Moniteur de Plongée : enseigner une passion*, autoédition, 2007

Mémoires d'instructeurs sur le sujet :

Pascal Monestiez : *Evaluation et niveaux de plongée*, mémoire d'Instructeur National, 1993.

Laurence Bachmann : *De la notation des examens de plongée*, mémoire d'Instructeur National, 2008.

Marc Gogny : *Evaluation et plongée : application aux épreuves théoriques*, mémoire d'Instructeur Régional, 1996.

Travaux de Joël Talon, disponibles sur son site : <http://pagesperso-orange.fr/joel.talon/>

ANNEXES

Annexe 1 : Grille de notation critériée, CTR CIALPC

Annexe 2 : Utilisation de l'outil, comparatif, CTR CIALPC

Annexe 3 : fiche info n° A-08, ANMP

Annexe 4 : Evaluation de l'enseignement dans l'eau, SSI

Annexe 5 : Evaluation du professionnalisme, SSI

Annexe 6 : Fiche de compétence : Guide de palanquée, ECASC

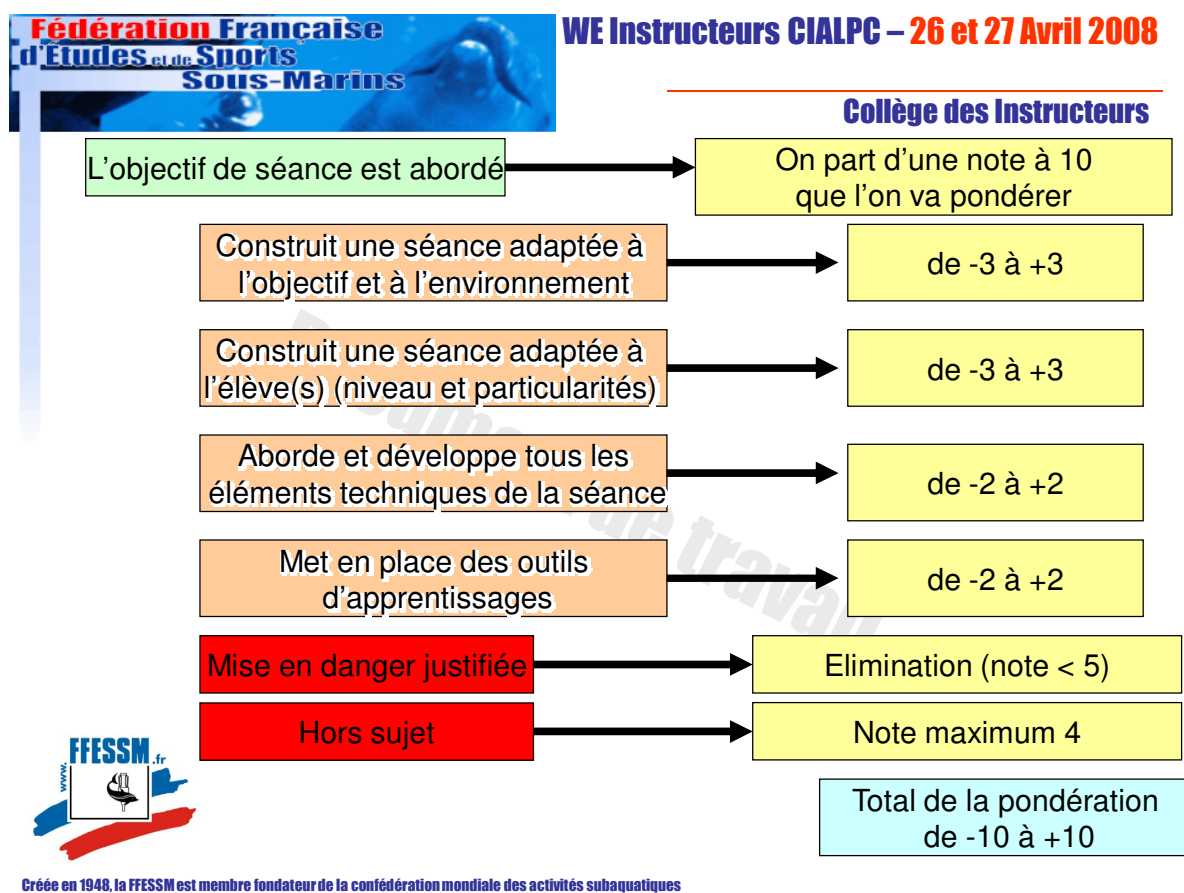
Annexe 7 : Fiche de compétence : Directeur de Plongée, ECASC

Annexe 8 : Fiche de compétence : Pédagogie théorique, ECASC

Annexe 9 : Fiche de compétence : Remontée contrôlée, ECASC



Annexe 10 : Proposition de grille d'autoévaluation pédagogique

Annexe 1 : Grille de notation critériée, CTR CIALPC



Source : site de la CTR du Comité Interrégional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Annexe 2 : Utilisation de l'outil, comparatif, CTR CIALPC

		WE Instructeurs CIALPC – 26 et 27 Avril 2008															
		Collège des Instructeurs															
L'objectif de séance est abordé Note de départ		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10			
		J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14	Moyenne	
Construit une séance adaptée à l'objectif et à l'environnement -3/+3		2	0	2	2	2	2	1.5	2	0	1	2	2	2	2	1.61	
Construit une séance adaptée à l'élève(s) (niveau et particularités) -3/+3		3	0	2	2	3	1	1.5	2	1	3	1	2	2	0	1.68	
Aborde et développe tous les éléments techniques de la séance -2/+2		-2	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0.29	
Met en place des outils d'apprentissages -2/+2		1	1	1	1	0	1	1	-1	1	1	-2	1	-1	1	0.43	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Mise en danger justifiée < 5</div> <div style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Hors sujet max. 4</div> </div>		N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N		
		Note d'expérience	13	12	14	12	14	12	14	12	12	14	10	15	13	12	12.79
		Note avec l'outil	14	12	16	15	16	14	14	13	13	16	11	15	13	14	14

Créée en 1948, la FFESSM est membre fondateur de la confédération mondiale des activités subaquatiques

Source : site de la CTR du Comité Interrégional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Annexe 3 : fiche info n° A-08, ANMP

(source : www.anmp.fr)

Épreuves

• Démonstration de la capacité à réaliser des performances

	description de l'épreuve	validation	élimination
UV1	Nager 800m avec PMT	si temps <15min30	si temps >18min
UV2	Nager 500 m avec scaphandre sans respirer sur le détendeur	si temps < 13 min	si abandon
UV3	Descendre à 10 m en apnée et y réaliser une tâche définie par le jury	10 m atteint et tâche effectuée	si 10 m non atteint

• Démonstrations techniques

	description de l'épreuve	validation	élimination
UV4	Réaliser un parcours de 100 m avec P.M.T., sur un fond de 5 m, faire une apnée de 20 sec. en déplacement, suivie d'une récupération de 10 sec. maxi en surface puis récupérer un mannequin (1,5 Kg de poids apparent) et le remorquer sur 100 m.	temps total < 7 min apnées effectuées, mannequin tenu voies respiratoires hors de l'eau	si temps > 8 min et (ou) voies respiratoires immergées
UV5	Remontée d'une profondeur de 20 m en utilisant le palmage et sans respirer sur un détendeur	remontée effectuée, maintien constant de la liberté des voies aériennes, approche surface	si reprise de la respiration avant la surface
UV6	Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 20 m sans utilisation des bouées, le ramener en surface à un point d'appui et l'y maintenir pour le déséquiper	remontée effectuée, respect des techniques imposées : tractage et maintien réalisés efficacement	si abandon
UV7	Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 30 m à vitesse constante (conforme aux procédures de remontée) en utilisant les bouées et avec avec stabilisation entre 6 et 3 m	remontée effectuée et arrêt entre 3 et 6 m en respectant tous les paramètres de la technique imposée	si arrêt autre qu'entre 3 et 6 m et/ou vitesse de remontée dangereuse

• Démonstrations pratiques dans l'espace lointain

	description de l'épreuve	validation	élimination
UV8	Gestion d'une descente individuelle en pleine eau sans repères sur le fond jusqu'à une profondeur de moins 40 m selon les critères définis par le jury.	descente effectuée en respectant les critères	si abandon ou non respect de la profondeur maxi définie par le jury

UV9	En pleine eau, agir efficacement sur la bouée pour se stabiliser à une profondeur proche de 40 m et y vider son masque.	efficacité de la stabilisation maintien du niveau d'immersion durant l'exercice	si vidage de masque non fait
UV10	Stabilisé à la bouée à une profondeur proche de 40 m en pleine eau, réagir à des situations proposées	si réactions adaptées	si comportement dangereux

• **Démonstrations pratiques à bord du bateau**

	description de l'épreuve	validation	élimination
UV11	Exécuter des tâches d'homme de pont proposées par le jury.	réponses adaptées à au moins une tâche sur deux	

• **Restitution de connaissances théoriques par écrit.**

	Répondre à une ou plusieurs questions concernant :	notes	élimination
TE1	Les procédures de remontée	sur 60 pts	si note < 30 pts
TE2	Les accidents de plongée	sur 60 pts	si note < ou = 15 pts
TE3	La physique appliquée à la plongée	sur 20 pts	si note < ou = 5 pts
TE4	La physiologie appliquée à la plongée	sur 20 pts	si note < ou = 5 pts
TE5	Le cadre réglementaire de la plongée	sur 40 pts	si note < 20 pts

• **Restitution de connaissances théoriques par oral.**

	Répondre à une ou plusieurs questions concernant :	validation	élimination
TO6	Le matériel de plongée	sur 40 pts	si note < ou = 10 pts
TO7	Exécuter des tâches de secourisme proposées par le jury	sur 40 pts	si note < ou = 10 pts
		Les titulaires d'un diplôme de secourisme admis par le jury pourront être dispensés de cette épreuve et se voir attribuer une note de 20.	

Annexe 4 : Evaluation de l'enseignement dans l'eau, SSI

SCUBASCHOOLSINTERNATIONAL

Evaluation de l'Enseignement dans l'eau

Nom du Candidat:..... Instructeur Trainer /

Certifier:.....

Sujet :.....Heure de début :.....Heure de fin :.....

Briefing :

1. introduction des exercices
2. objectifs et justification des exercices
3. enchaînements logiques, points clés
4. présentation de l'assistant (DCS)

.....

Elocution et gestion du groupe :

1. démonstrations minutieuses, instructeur de qualité (piscine ou milieu protégé)
2. utilisation réelle de l'assistant
3. sang froid et enthousiasme
4. contrôle du groupe
5. renforcement positif

.....

Résolution des problèmes :

1. reconnaissance des problèmes
2. réponses correctes aux problèmes
3. sécurité des élèves

.....

Débriefing :

1. renforcement positif
2. identification des problèmes
3. suggestions utiles proposées aux élèves
4. utilise le dossier de suivi pédagogique des élèves et le carnet de plongée

.....

Points forts :

Points faibles :

Total : total des points de chaque section. Le candidat doit totaliser au minimum 8 points pour réussir.

Comment noter :

3 = Excellent : tous les points ont été couverts, informations justes et sécurisantes.

2 = Moyen : la plus part des points ont été vus, informations sécurisantes, d'assez bonnes informations.

1 = A améliorer : seulement quelques points ont été abordés, informations non sécurisantes, ne maîtrise pas son sujet.

Annexe 5 : Evaluation du professionnalisme, SSI

SCUBASCHOOLSINTERNATIONAL

Evaluation du Professionnalisme

Nom du Candidat:..... Instructeur Trainer /

Certifier:.....

Evaluation réalisée : en cours examen final Date :.....

Relationnel : Le candidat développe-t-il de bons rapports avec les autres ? Montre-t-il de l'empathie et de l'intérêt envers les autres ?

.....

Apparence : Le candidat a -t-il une apparence professionnelle, propre et soigné ?

.....

Travail en équipe : Le candidat travaille-t-il en équipe et favorise-t-il la coopération avec les autres membres de l'équipe ? Le candidat est-il capable de mettre ses sentiments de côté au profit de l'équipe ?

.....

Gestion du stress : Le candidat reste-t-il serein et objectif dans les situations de stress ?

.....

Confiance : Le candidat est-il capable de travailler de façon indépendante sans montrer d'anxiété dans des situations nouvelles ou des situations d'urgence ? Montre-t-il de l'assurance sans dépendance excessive des autres ?

.....

Attitude : Le candidat montre-t-il de la motivation ? A-t-il une approche positive de la vie et accepte-t-il les responsabilités ?

.....

Critique : Le candidat accepte-t-il les critiques constructives sans se montrer sur la défensive ?

.....

Erreurs : Le candidat reconnaît-il ses erreurs ? En tire-t-il profit ? Evite-t-il de les répéter ?

.....

Flexibilité : Le candidat s'adapte-t-il spontanément aux changements de situations ? Montre-t-il de la souplesse ?

.....

Ponctualité : Le candidat est-il ponctuel ? Est-il capable de prévenir en avance d'éventuels retards ou absences ?

.....

Organisation : Le candidat est-il organisé ? (sous entendu a-t-il tout le matériel obligatoire ou recommandé, ses cours sont-ils préparés, ...)

.....

Intégrité : Le candidat est-il franc et honnête tout le temps ? Le candidat se tient-il à se qu'il annonce ?

.....

Total : total des points de chaque section. Le candidat doit totaliser au minimum 24 points pour réussir.

.....

Comment noter :

3 = Excellent : exemplaire, rarement nécessaire de demander au candidat de s'améliorer.

2 = Moyen : satisfaisant, il est nécessaire de temps en temps de demander au candidat de s'améliorer.

1 = A améliorer : insuffisant, le candidat a besoin de s'améliorer.

Annexe 6 : Fiche de compétence : Guide de palanquée, ECASC

Centre National de Plongée de l'école d'application de Sécurité Civile - Valabre

FORMATION P.L.G.2

FICHE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE FORMATION CONTINUE

Objectif : Le stagiaire est capable de **guider une palanquée**.

NOM DU CANDIDAT : N° :	CRITERES	ÉVALUATION				BAREME
		1	2	3	4	
OBJECTIFS SPECIFIQUES	/					/20
Maîtrise la mise en œuvre les arbres de décision prévus dans le guide de référence.	Atteint					2
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Renseigne sa palanquée sur les particularités du site de plongée.	Atteint					2
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Donne des directives claires aux plongeurs (profondeur, durée, paliers, rôle de chacun, consignes particulières).	Atteint					3
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Vérifie l'équipement des plongeurs.	Atteint					2
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Contrôle les paramètres de la plongée. Surveille les plongeurs.	Atteint					4
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Modifie les paramètres en fonction des nouvelles conditions rencontrées (gestion d'air). Adapte son itinéraire en fonction de ces conditions.	Atteint					4
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Anime le débriefing.	Atteint					3
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
TOTAL DES POINTS OBTENUS						

Annexe 7 : Fiche de compétence : Directeur de Plongée, ECASC

Centre National de Plongée de l'École d'Application de Sécurité Civile - Valabre

FORMATION P.L.G.3

FICHE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE FORMATION CONTINUE

Objectif : Le stagiaire est capable d'assurer les fonctions de directeur de plongée.

NOM DU CANDIDAT : N° :	CRITERES	ÉVALUATION				BAREME
		1	2	3	4	
OBJECTIFS SPECIFIQUES						/20
Prépare et assure le briefing en intégrant tous les éléments nécessaires au bon déroulement.	Atteint					5
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Vérifie le travail des équipes désignées (gonflage, sécurité, embarcation).	Atteint					2
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Assure la mise en place du dispositif sur le site de plongée.	Atteint					5
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Coordonne la mise à l'eau des palanquées après la mise en place du dispositif de surveillance et de sécurité et reste en liaison avec l'annexe.	Atteint					5
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Renseigne le tableau de paramètres de plongée. Assure ou fait assurer la récupération des plongeurs en restant attentif à leur déséquipement.	Atteint					3
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
TOTAL DES POINTS OBTENUS						

Annexe 8 : Fiche de compétence : Pédagogie théorique, ECASC

Centre National de Plongée de l'École d'Application de Sécurité Civile - Valabre

FORMATION P.L.G. 3

FICHE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE FORMATION CONTINUE

Objectif : Le stagiaire est capable de :

Réaliser un exposé théorique

NOM DU CANDIDAT : N° :	CRITERES	ÉVALUATION				BAREME
		1	2	3	4	
OBJECTIFS SPECIFIQUES						20
Présentation et prise en main de l'auditoire Annonce clairement et avec pertinence les objectifs	Atteint					3
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Développe un plan de cours logique, structuré, adapté à l'objectif.	Atteint					4
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Explique, justifie, illustre ses propos.	Atteint					4
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Utilise des outils pédagogiques adaptés	Atteint					2
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Gère le temps Gère l'auditoire Gère la salle (organisation spatiale).	Atteint					3
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
Anime avec clarté (voix, débit, articulation, rythme) S'assure de la compréhension des stagiaires. Conclue en résumant les points forts. Annonce le prochain cours.	Atteint					4
	Partiel atteint					
	Non atteint					
	Non évaluable					
TOTAL DES POINTS OBTENUS						

Annexe 9 : Fiche de compétence : Remontée contrôlée, ECASC

Centre National de Plongée de l'École d'Application de Sécurité Civile - Valabre

FORMATION P.L.G. 2 - P.L.G. 3

FICHE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE FORMATION CONTINUE

Objectif : Le stagiaire est capable de :

Réaliser une remontée contrôlée à l'aide du Gilet (SSG) de 55 m sur fond 60 m.

NOM DU CANDIDAT : N° :	CRITERES	ÉVALUATION				BAREME
		1	2	3	4	
OBJECTIFS SPECIFIQUES						/20
Effectue une remontée : à l'aide du gilet, verticale, sans redescendre.	ATTEINT					6
	PARTIEL ATTEINT					
	NON ATTEINT					
	NON EVALUABLE					
Contrôle sa vitesse de remontée	ATTEINT					6
	PARTIEL ATTEINT					
	NON ATTEINT					
	NON EVALUABLE					
Se stabilise au premier palier	ATTEINT					4
	PARTIEL ATTEINT					
	NON ATTEINT					
	NON EVALUABLE					
Sans s'aider du palmage.	ATTEINT					4
	PARTIEL ATTEINT					
	NON ATTEINT					
	NON EVALUABLE					
TOTAL DES POINTS OBTENUS						

Annexe 10 : Proposition de grille d'autoévaluation pédagogique

Stagiaire:	Sujet:		
		oui	non
Démarche Pédagogique : le stagiaire est capable de:			
définir des objectifs			
définir des pré-requis			
s'inscrire dans une logique de formation (progression)			
prévoir une évaluation			
Séance de pédagogie dans l'eau : le stagiaire...			
met en place une séance centrée sur le thème			
met en place une séance adaptée à l'élève			
met en place une séance adaptée au milieu/site/conditions			
respecte l'objectif de séance			
explique clairement les apprentissages à réaliser			
donne des critères de réussite mesurables			
observe et met en place une régulation			
est capable d'animer sa séance et de la rendre attractive			
est capable d'utiliser des outils pédagogiques			
sait valoriser ses élèves			
Séance de pédagogie théorique : le stagiaire...			
met en place une séance centrée sur le thème			
met en place une séance adaptée au niveau et aux prérogatives			
respecte l'objectif de séance			
possède le contenu nécessaire			
sait construire un plan			
est capable d'animer sa séance et de la rendre attractive			
est capable d'utiliser des outils pédagogiques			
sait instaurer un feed back et s'assure de la compréhension des élèves			
Sont rédhibitoires:			
le hors sujet			
le défaut de sécurité (séances dans l'eau)			
un contenu erroné, donc potentiellement dangereux (théorie)			